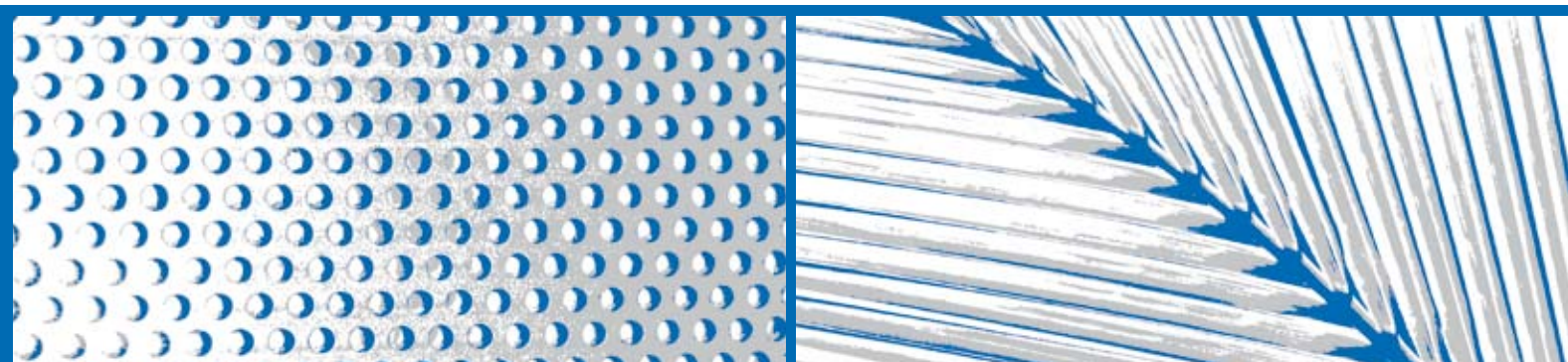


Carbon Disclosure Project 2007

1^{ère} Enquête suisse, menée auprès des 50 entreprises du SMI Expanded®

Pour le compte de 315 investisseurs institutionnels, gérant plus de 41'000 milliards de dollars d'actifs



Carbon Disclosure Project 2007

1^{ère} Enquête suisse, menée auprès des 50 entreprises du SMI
Expanded®

Pour le compte de 315 investisseurs institutionnels, gérant plus
de 41'000 milliards de dollars d'actifs

Carbon Disclosure Project 2007

Ce rapport a été réalisé à partir des réponses des 50 entreprises du SMI Expanded®, à la requête d'informations du CDP envoyée le 1^{er} février 2007.

Tous les rapports CDP sont disponibles sur le site www.cdproject.net.

Les Membres du CDP

En 2007, le CDP a inauguré la possibilité, pour ses investisseurs signataires, de devenir membres du CDP. Le fait d'être membre du CDP permet aux signataires de jouer un rôle privilégié dans le développement du CDP et leur offre en outre un accès exclusif aux nouvelles fonctionnalités de la base de données du CDP.

Voici la liste des investisseurs signataires devenus membres du CDP en 2007

CARBON DISCLOSURE PROJECT

MEMBER 2007

ABN AMRO Bank N.V. Pays-Bas

ABP Investments Pays-Bas

AIG Investments Etats-Unis

ASN Bank Pays-Bas

AXA Group France

BlackRock Etats-Unis

BNP Paribas Asset Management (BNP PAM) France

BP Investment Management Limited Royaume-Uni

Caisse de Dépôts et Placements du Québec Canada

Caisse des Dépôts France

California Public Employees Retirement System Etats-Unis

California State Teachers

Retirement System Etats-Unis

Calvert Group Etats-Unis

Canada Pension Plan Investment Board Canada

Catholic Super Australie

Ethos Foundation Suisse

Folksamè Suède

Generation Investment Management Royaume-Uni

Hermes Investment Management Royaume-Uni

HSBC Holdings plc Royaume-Uni

KLP Insurance Norvège

London Pensions Fund Authority Royaume-Uni

Merrill Lynch Etats-Unis

Morgan Stanley Etats-Unis

Morley Fund Management Royaume-Uni

Neuberger Berman Etats-Unis

Newton Investment Management Limited Royaume-Uni

Pictet Asset Management Suisse

Rabobank Pays-Bas

Robeco Pays-Bas

SAM Group Suisse

Schroders Royaume-Uni

Signet Capital Management Ltd Royaume-Uni

Sompo Japan Insurance Inc. Japon

Swiss Reinsurance Company Suisse

The Ethical Funds Company Canada

The RBS Group Royaume-Uni

Zurich Cantonal Bank Suisse

Les signataires du CDP

Pour cette cinquième édition du CDP, 315 investisseurs institutionnels ont soutenu la requête d'informations du CDP. En gras apparaissent les investisseurs signataires suisses.

Aachener Grundvermögern Kapitalanlagegesellschaft mbH **Allemagne**
 Aberdeen Asset Managers **Royaume-Uni**
 ABN AMRO Bank N.V. **Pays-Bas**
 ABP Investments **Pays-Bas**
 ABRAPP – Associação Brasileira das Entidades Fechadas de Previdência Complementar **Brésil**
 Acuity Investment Management Inc **Canada**
 Aegon N.V. **Pays-Bas**
 Aeneas Capital Advisors **Etats-Unis**
 AIG Investments **Etats-Unis**
 Alcyone Finance **France**
 Allianz Group **Allemagne**
 AMP Capital Investors **Australie**
 AmpegaGerling Investment GmbH **Allemagne**
 ANBID – National Association of Brazilian Investment Banks **Brésil**
 ASN Bank **Pays-Bas**
 Astra Investimentos Ltda **Brésil**
 Australia and New Zealand Banking Group Limited **Australie**
 Australian Ethical Investment Limited **Australie**
 Australian Reward Investment Alliance (ARIA) **Australie**
 Aviva plc **Royaume-Uni**
 AXA Group **France**
 Baillie Gifford & Co. **Royaume-Uni**
 Banco Bradesco S.A. **Brésil**
 Banco do Brazil **Brésil**
 Banco Fonder **Suède**
 Banco Pine S.A. **Brésil**
Bank Sarasin & Co, Ltd Suisse
 Barclays Group **Royaume-Uni**
 BayernInvest Kapitalanlagegesellschaft mbH **Allemagne**
 BBC Pension Trust Ltd **Royaume-Uni**
 Beutel Goodman and Co. Ltd **Canada**
 BlackRock **Etats-Unis**
 BMO Financial Group **Canada**
 BNP Paribas Asset Management (BNP PAM) **France**

Boston Common Asset Management, LLC **Etats-Unis**
 BP Investment Management Limited **Royaume-Uni**
 Brasilprev Seguros e Previdência S.A. **Brésil**
 British Coal Staff Superannuation Scheme **Royaume-Uni**
 British Columbia Investment Management Corporation (bcIMC) **Canada**
 BT Financial Group **Australie**
 BVI Bundesverband Investment und Asset Management e.V. **Allemagne**
 CAAT Pension Plan **Canada**
 Caisse de Dépôts et Placements du Québec **Canada**
 Caisse des Dépôts **France**
 Caixa Econômica Federal **Brésil**
 California Public Employees Retirement System **Etats-Unis**
 California State Teachers Retirement System **Etats-Unis**
 California State Treasurer **Etats-Unis**
 Calvert Group **Etats-Unis**
 Canada Pension Plan Investment Board **Canada**
 Canadian Friends Service Committee **Canada**
 Carlson Investment Management **Suède**
 Carmignac Gestion **France**
 Catholic Super **Australie**
 CCLA Investment Management Ltd **Royaume-Uni**
 Central Finance Board of the Methodist Church **Royaume-Uni**
 Ceres **Etats-Unis**
 CERES-Fundação de Seguridade Social **Brésil**
 Cheyne Capital Management (UK) LLP **Royaume-Uni**
 Christian Super **Australie**
 CI Mutual Funds Signature Funds Group **Canada**
 CIBC **Canada**
 Citizens Advisers Inc **Etats-Unis**
 ClearBridge Advisers Social Awareness Investment **Etats-Unis**
 Close Brothers Group plc **Royaume-Uni**
 Comité syndical national de retraite Bâtirente **Canada**
 Commerzbank AG **Allemagne**
 Connecticut Retirement Plans and Trust Funds **Etats-Unis**

Co-operative Insurance Society **Royaume-Uni**
 Credit Agricole Asset Management **France**
Credit Suisse Suisse
 Daegu Bank **Corée-du-Sud**
 Daiwa Securities Group Inc. **Japon**
 Deka FundMaster Investmentgesellschaft mbH **Allemagne**
 Deka Investment GmbH **Allemagne**
 DekaBank Deutsche Girozentrale **Allemagne**
 Delta Lloyd Investment Managers GmbH **Allemagne**
 Deutsche Bank **Allemagne**
 Deutsche Postbank Privat Investment Kapitalanlagegesellschaft mbH **Allemagne**
 Development Bank of Japan **Japon**
 Development Bank of the Philippines (DBP) **Philippines**
 Dexia Asset Management **France**
 DnB NOR **Norvège**
 Domini Social Investments LLC **Etats-Unis**
 DPG Deutsche Performancemessungs-Gesellschaft für Wertpapierportfolio mbH **Allemagne**
 DWS Investment GmbH **Allemagne**
 Environment Agency Active Pension Fund **Royaume-Uni**
 Epworth Investment Management **Royaume-Uni**
 Erste Bank der Oesterreichischen Sparkassen AG **Autriche**
Ethos Foundation Suisse
 Eureka B.V. **Pays-Bas**
 Eurizon Capital SGR **Italie**
 Evli Asset Management **Finlande**
 F&C Asset Management **Royaume-Uni**
 FAELCE – Fundação Coelce de Seguridade Social **Brésil**
 FAPES – Fundação de Assistencia e Previdencia Social do BNDES **Brésil**
 Fédéris Gestion d'Actifs **France**
 FIPECq – Fundação de Previdência Complementar dos Empregados e Servidores **Brésil**
 First Affirmative Financial Network, LLC **Etats-Unis**
 First Swedish National Pension Fund (AP1) **Suède**
 FirstRand Ltd. **Afrique-du-Sud**
 Five Oceans Asset Management Pty Limited **Australie**

Folksam Suède	Helaba Invest Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne	Meag Munich Ergo Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne
Fondation Canada	Henderson Global Investors Allemagne	Meeschaert Asset Management France
Fonds de Réserve pour les Retraites – FRR France	Hermes Investment Management Royaume-Uni	Meiji Yasuda Life Insurance Company Japon
Fortis Investments Belgique	HESTA Super Australie	Meritas Mutual Funds Canada
Fourth Swedish National Pension Fund, (AP4) Suède	Hospitals of Ontario Pension Plan (HOOPP) Canada	Merrill Lynch Etats-Unis
Frankfurt Trust Investment-Gesellschaft mbH Allemagne	HSBC Holdings plc Royaume-Uni	Metzler Investment Gmbh Allemagne
Frankfurter Service Kapitalanlage-Gesellschaft mbH Allemagne	I.DE.A.M – Integral Développement Asset Management France	Midas International Asset Management Corée-du-Sud
Franklin Templeton Investment Services GmbH Allemagne	Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company Finlande	Mitsubishi UFJ Financial Group (MUFG) Japon
Frater Asset Management Afrique-du-Sud	Indexchange Investment AG Allemagne	Mitsui Sumitomo Insurance Co Ltd Japon
FUNCEF Brésil	Industry Funds Management Australie	Mizuho Financial Group, Inc. Japon
Fundação Assistencial e Previdenciária da Extensão Rural no Rio Grande do Sul- FAPERS Brésil	ING Investment Management Europe Pays-Bas	Monte Paschi Asset Management S.G.R. – S.p.A Italie
Fundação Atlântico de Seguridade Social Brésil	Inhance Investment Management Inc Canada	Morgan Stanley Investment Management Etats-Unis
Fundação Banrisul de Seguridade Social Brésil	Insight Investment Management (Global) Ltd Royaume-Uni	Morley Fund Management Royaume-Uni
Fundação CESP Brésil	Instituto Infraero de Seguridade Social – INFRAPREV Brésil	Münchener Kapitalanlage AG Allemagne
Fundação Codesc de Seguridade Social Brésil	Instituto Sebrae De Seguridade Social – SEBRAEPREV Brésil	Munich Re Group Allemagne
Fundação Copel de Previdência e Assistência Social Brésil	Interfaith Center on Corporate Responsibility Etats-Unis	National Australia Bank Limited Australie
Fundação Corsan – dos Funcionários da Companhia Riograndense de Saneamento Brésil	Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne	National Bank of Kuwait Koweït
Fundação Real Grandeza Brésil	Jarislowsky Fraser Limited Canada	National Pensions Reserve Fund of Ireland Irlande
Fundação Rede Ferroviária de Seguridade Social – Refer Brésil	Jupiter Asset Management Royaume-Uni	Natixis France
Fundação São Francisco de Seguridade Social Brésil	KBC Asset Management NV Belgique	Nedbank Group Afrique-du-Sud
Fundação Vale do Rio Doce de Seguridade Social – VALIA Brésil	KLP Insurance Norvège	Needmor Fund Etats-Unis
Gartmore Investment Management plc Royaume-Uni	KPA AB Suède	Neuberger Berman Etats-Unis
Generation Investment Management Royaume-Uni	La Banque Postale AM France	New York City Employees Retirement System Etats-Unis
Genus Capital Management Canada	LBBW – Landesbank Baden-Württemberg Allemagne	New York City Teachers Retirement System Etats-Unis
Gjensidige Forsikring Norvège	Legal & General Group plc Royaume-Uni	New York State Common Retirement Fund Etats-Unis
Goldman Sachs & Co. Etats-Unis	Libra Fund Etats-Unis	Newton Investment Management Limited Royaume-Uni
Green Century Capital Management Etats-Unis	Light Green Advisors, LLC Etats-Unis	NFU Mutual Insurance Society Royaume-Uni
Green Kay Asset Management Royaume-Uni	Local Authority Pension Fund Forum Royaume-Uni	Nikko Asset Management Co., Ltd. Japon
Groupe Investissement Responsable Inc. Canada	Local Government Superannuation Scheme Australie	Norinchukin Zenkyouren Asset Management Co., Ltd Japon
Guardians of New Zealand Superannuation Nouvelle-Zélande	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie Suisse	Northern Trust Etats-Unis
Hastings Funds Management Limited Australie	London Pensions Fund Authority Royaume-Uni	Old Mutual plc Royaume-Uni
	Macif Gestion France	Ontario Municipal Employees Retirement System (OMERS) Canada
	Maine State Treasurer Etats-Unis	Ontario Teachers Pension Plan Canada
	Man Group plc Royaume-Uni	Opplysningsvesenets fond (The Norwegian Church Endowment) Norvège
	Maryland State Treasurer Etats-Unis	Oregon State Treasurer Etats-Unis
		Orion Energy Systems, Ltd Etats-Unis
		Pax World Funds Etats-Unis

Pension Plan for Clergy and Lay Workers of the Evangelical Lutheran Church in Canada Canada	Shinhan Bank Corée-du-Sud	The United Church of Canada – General Council Canada
PETROS – The Fundação Petrobras de Seguridade Social Brésil	Shinkin Asset Management Co., Ltd Japon	The Wellcome Trust Royaume-Uni
PGGM Pays-Bas	Shinsei Bank Japon	Third Swedish National Pension Fund (AP3) Suède
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd. Canada	Siemens Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne	Threadneedle Asset Management Royaume-Uni
PhiTrust Active Investors France	Sierra Club Mutual Funds Etats-Unis	Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Co., Ltd. Japon
Pictet Asset Management Suisse	Signal Iduna Gruppe Allemagne	Trillium Asset Management Corporation Etats-Unis
Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne	Signet Capital Management Ltd Royaume-Uni	Triodos Bank Pays-Bas
Portfolio 21 and Progressive Investment Management Etats-Unis	SNS Asset Management Pays-Bas	Tri-State Coalition for Responsible Investing Etats-Unis
Portfolio Partners Australie	Société Générale France	UBS AG Suisse
Prado Epargne France	Société Générale Asset Management UK Royaume-Uni	Unibanco Asset Management Brésil
PREVI Caixa de Previdência dos Funcionários do Banco do Brasil Brésil	Sompo Japan Insurance Inc. Japon	UniCredit Group Italie
Prudential Plc Royaume-Uni	Standard Chartered PLC Royaume-Uni	Union Asset Management Holding Allemagne
PSP Investments Canada	Standard Life Investments Royaume-Uni	Unitarian Universalist Association Etats-Unis
Rabobank Pays-Bas	State Street Corporation Etats-Unis	United Methodist Church General Board of Pension and Health Benefits Etats-Unis
Railpen Investments Royaume-Uni	State Treasurer of North Carolina Etats-Unis	Universal Investment Gesellschaft mbH Allemagne
Rathbone Investment Management / Rathbone Greenbank Investments Royaume-Uni	Storebrand Investments Norvège	Universities Superannuation Scheme (USS) Royaume-Uni
Reynders McVeigh Capital Management Etats-Unis	Stratus Banco de Negócios Brésil	Vancity Group of Companies Canada
RLAM Royaume-Uni	Sumitomo Mitsui Financial Group Japon	Vermont State Treasurer Etats-Unis
Robeco Pays-Bas	Sumitomo Trust & Banking Japon	VicSuper Proprietary Limited Australie
Rock Crest Capital LLC Etats-Unis	Superfund Asset Management GmbH Allemagne	Vital Forsikring ASA Norvège
Royal Bank of Canada Canada	Swedbank Suède	Wachovia Corporation Etats-Unis
SAM Group Suisse	Swiss Reinsurance Company Suisse	Walden Asset Management, a division of Boston Trust and Investment Management Company Etats-Unis
Samsung Investment Trust Management Co., Ltd. Corée-du-Sud	Swisscanto Suisse	Warburg-Henderson Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne
Sanlam Investment Management Afrique-du-Sud	TD Asset Management Inc. and TD Asset Management USA Inc. Canada	West Yorkshire Pension Fund Royaume-Uni
Sauren Finanzdienstleistungen GmbH & Co. KG Allemagne	Teachers Insurance and Annuity Association – College Retirement Equities Fund (TIAA-CREF) Etats-Unis	WestLB Mellon Asset Management (WMAM) Allemagne
Savings & Loans Credit Union (S.A.) Limited. Australie	Terra Kapitalforvaltning ASA Norvège	Winslow Management Company Etats-Unis
Schroders Royaume-Uni	TfL Pension Fund Royaume-Uni	YES BANK Limited Inde
Scotiabank Canada	The Bullitt Foundation Etats-Unis	York University Pension Fund Canada
Scottish Widows Investment Partnership Royaume-Uni	The Central Church Fund of Finland Finlande	Zurich Cantonal Bank Suisse
SEB Asset Management AG Allemagne	The Collins Foundation Etats-Unis	
Second Swedish National Pension Fund (AP2) Suède	The Co-operative Bank Royaume-Uni	
Seligson & Co Fund Management Plc Finlande	The Co-operators Group Ltd Canada	
Service Employees International Union Etats-Unis	The Daly Foundation Canada	
Seventh Swedish National Pension Fund (AP7) Suède	The Dreyfus Corporation Etats-Unis	
	The Ethical Funds Company Canada	
	The Local Government Pensions Institution (LGPI)(keva) Finlande	
	The RBS Group Royaume-Uni	
	The Russell Family Foundation Etats-Unis	
	The Shiga Bank, Ltd (Japan) Japon	
	The Standard Bank Group Limited Afrique-du-Sud	
	The Travelers Companies, Inc. Etats-Unis	

Sommaire

Sommaire

Membres et Signataires du CDP 2007

A Editorial	8	E Changements climatiques et conséquences	26	H Résultats de l'enquête CDP en Suisse	44
Lettre de M. Moritz Leuenberger	10	E.1 Le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC)	27	H.1 Introduction	45
B Executive summary	12	E.2 Rapports d'évaluation du GIEC 2007	28	Présentation des sociétés et du questionnaire CDP5	45
B.1 Results of the Swiss CDP survey	13	E.3 Rapport Stern sur l'économie des changements climatiques	29	Questionnaire CDP5	46
Perception of risks and opportunities	13	E.4 Rapports de l'Office fédéral de l'environnement 2007	29	Participation des sociétés suisses	46
Strategy and results	14	F Politique climatique internationale	30	Participation internationale	49
Focus on the largest producers of CO ₂	14	F.1 Le Protocole de Kyoto	31	H.2 Analyse des résultats de la section A du questionnaire	49
B.2 Conclusions and outlook	15	F.2 L'après Kyoto	32	Changement climatique: risques, opportunités et stratégie	49
C Synthèse du CDP Suisse	16	G Politique climatique suisse	34	Mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES)	53
C.1 Le climat change aussi en Suisse	17	G.1 Inventaire des émissions de gaz à effet de serre	35	H.3 Analyse des résultats de la section B du questionnaire	56
C.2 Collaboration des entreprises et des investisseurs	17	G.2 Source des émissions de gaz à effet de serre	36	Méthodologie	56
C.3 Résultats de l'enquête suisse du CDP	18	G.3 Loi sur le CO ₂ et programmes de réduction	38	Emissions de GES: données complémentaires	56
Perception des risques et des opportunités	18	La Loi sur le CO ₂	38	Management des émissions de GES	57
Stratégie et résultats	18	La taxe incitative sur le CO ₂	39	Gouvernance des changements climatiques	59
Focus sur les grands émetteurs de CO ₂	19	Accords volontaires avec l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEC)	39	I Observations sur les réponses des entreprises suisses au questionnaire CDP	60
C.4 Conclusions et perspectives	19	G.4 Comparaison internationale	40	I.1 Bon taux de réponse	61
D Présentation du Carbon Disclosure Project	20	Union européenne	40	I.2 Démarche en progression mais données incomplètes	61
D.1 L'enquête globale CDP 2007	21	Pays industrialisés n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto	41	I.3 Risques indirects sous-estimés	62
D.2 Tendances-clés du CDP global 2007	23	Pays en développement	42	J Perspectives pour les investisseurs	64
Identification des risques et des opportunités	23			J.1 Responsabilité de l'investisseur	65
Développement des marchés des émissions	23			Démarche active	66
Intensification des réductions des émissions	24			Intensification du travail d'analyse	66
D.3 Les nouvelles initiatives du CDP en 2007	24			J.2 Intégration de l'intensité carbone des entreprises	67
D.4 Projets d'avenir pour le CDP	25			K Annexe 1: Questionnaire du CDP5	68

«Nous devons comprendre que les répercussions sont globales et multiples. Le changement climatique entraîne des pénuries de ressources, susceptibles ensuite de nourrir des conflits. Le monde entier se trouve sur le même bateau, et nous devons agir ensemble pour trouver des solutions.»

Kofi Annan,
Ancien Secrétaire général des Nations Unies

A. Editorial

A l'instar d'un grand nombre d'experts, nous sommes convaincus que le changement climatique représente un défi particulièrement important, aussi bien pour les instances politiques que pour les décideurs économiques. Les mesures et les investissements réalisés par les entreprises profitent non seulement au climat, mais aux entreprises elles-mêmes comme le prouvent de nombreux exemples. Il va de l'intérêt de l'économie que nous prenions nos responsabilités.

Dans cet esprit, et dans l'intérêt des investisseurs institutionnels à long terme que nous représentons, la Fondation Ethos et Pictet Asset Management sont devenus membres du Carbon Disclosure Project (CDP). Par ce biais, nous souhaitons encourager les sociétés cotées à contribuer aux efforts nécessaires visant à réduire les émissions de CO₂.

Le CDP regroupe 315 investisseurs institutionnels gérant au total plus de 41'000 milliards de dollars d'actifs et a pour objectif d'améliorer la compréhension des impacts de l'évolution du climat sur la valeur des actifs gérés par ses signataires. Le CDP fournit à ses membres des informations essentielles et souvent difficiles à obtenir qui leur permettent d'évaluer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques pour les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Au cours des années précédentes, le CDP s'est adressé aux 500 plus grandes sociétés mondiales, parmi lesquelles figurent 11 sociétés suisses. Face à l'importance de l'enjeu que représente le changement climatique, nos deux institutions ont décidé de promouvoir l'extension de l'univers suisse du CDP 2007 aux 50 sociétés comprises dans l'indice SMI Expanded®.

Nous tenons à remercier les entreprises qui ont donné suite à la demande d'informations du CDP. Nous sommes convaincus que la participation à cette initiative sera très positive pour leur crédibilité et leur image auprès de la communauté financière.

L'attribution du prix Nobel de la Paix 2007 au Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC) et à l'ancien Vice-Président américain Al Gore illustre bien la dimension exceptionnelle et universelle que constitue le défi des changements climatiques pour notre société dans son ensemble.



Kaspar Müller
Président, Fondation Ethos



Renaud de Planta
Associé, Pictet & Cie

Lettre de M. Moritz Leuenberger

Berne, le 12 novembre 2007

Le quatrième rapport sur le climat publié par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) confirme que les efforts déployés jusqu'à présent en faveur de la protection du climat ne suffisent pas. Chaque pays doit continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ce, avant tout, à l'intérieur de ses propres frontières. Car comment convaincre les autres de s'engager à contrer les changements climatiques si nous ne commençons pas par le faire chez nous ?

L'économie porte une lourde responsabilité dans la protection du climat, et cette responsabilité, elle l'assume. J'en tiens pour preuve le Carbon Disclosure Project, soutenu par la Fondation Ethos et la banque Pictet & Cie, qui informe les investisseurs potentiels du comportement environnemental des entreprises. Si ces dernières ménagent le climat, c'est par conviction. Mais elles savent aussi que la protection du climat est profitable, que son potentiel économique est énorme. L'Union européenne présume aujourd'hui déjà que ce marché représente un volume de 1'000 milliards d'euros, et sa croissance est rapide. Le développement et la commercialisation de technologies qui accroissent l'efficacité énergétique peuvent créer de nombreux emplois. Même les entreprises actives dans d'autres branches peuvent augmenter leur compétitivité internationale en investissant dans des machines et des bâtiments peu gourmands en énergie. En effet, ce faisant, elles diminuent leur consommation d'énergie fossile et diminuent leurs coûts de production.

Le taux élevé de participation des entreprises est encourageant. Nombreuses sont les sociétés suisses qui, dans le cadre de leur processus décisionnel, ne s'appuient pas uniquement sur des perspectives de gain à court terme mais aussi sur des valeurs écologiques et sociales. Elles en retirent des bénéfices durables et défendables au niveau éthique. En protégeant le climat, nous contribuons activement à maintenir un environnement intact et une société stable, et ce à l'échelle mondiale, pour nous comme pour les générations futures. Cet engagement mérite d'être pris car une société solide rime avec une économie prospère. Adopter une attitude écologique vaut donc la peine, pour des raisons économiques aussi.



Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Chef du département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication

While companies and shareholders are deeply concerned about the financial costs of climate change, they also have a key role to play in preventing such a scenario.

B. Executive Summary

While companies and shareholders are deeply concerned about the financial costs of climate change, they also have a key role to play in preventing such a scenario.

The Carbon Disclosure Project (CDP) gathers information on the greenhouse gas emissions of the world's largest listed corporations and their attitudes to climate change. This is the first CDP study purely focused on Swiss companies.

The survey was sent to 50 firms representing Switzerland's main business activities. Together these companies make up 93% of the market capitalisation of the Swiss Performance Index (SPI). The SPI comprises all shares on the Swiss primary market.

Although very few companies could provide all or even most of the information requested, 39 out of 50 Swiss companies replied, a response rate of 78%. This is the third-highest response rate after the UK and Brazil, despite the fact that, for three out of four companies, this CDP survey was the first time contact was made.

B.1 Results of the Swiss CDP survey

Perception of risks and opportunities

Of the 39 companies that chose to participate in the CDP survey, 77% saw climate change as a threat to their business. Companies operating in sectors known for their CO₂ emissions were more likely to identify regulatory risks (31%), whereas businesses subject to climatic factors were more concerned about the physical risks (46%). Although Switzerland is not exposed to many natural catastrophes, Swiss companies may have overseas subsidiaries to consider or are concerned about their supply chain.

41% of companies saw other types of risks, such as reputation, litigation, or changing consumer preferences.

72% of companies also saw climate change as a source of opportunities, either commercial or as a way of differentiating themselves. More than half of respondents offer or plan to offer products or services related to the theme of climate change.

Strategy and results

69% of companies said they had developed climate change strategies ranging from a simple description of one-off initiatives to a complete analysis of the issue and the company's response. 46% of companies have set objectives with respect to climate change, and more than three out of four have defined targets.

There is no requirement for Swiss companies to disclose information on greenhouse gas emissions, although some companies do voluntarily publish such data.

64% of companies publish data on their direct CO₂ emissions, while the practical difficulties of measuring indirect emissions leads to fewer companies (46%) publishing such data. Indirect emissions include the purchase of electricity, heating or steam (although 67% for electricity alone, and 46% for electricity from renewable sources)¹.

For other indirect emissions, 10% of companies gave data on the elimination or recycling of their products or services. 8% gave data on the emissions of their suppliers, and the same percentage, 8%, gave data on emissions resulting from the logistics and distribution of their products and services. Finally, 31% gave data on the emissions generated through business travel.

Indirect emissions often represent a substantial portion of a company's contribution to climate change and its exposure to carbon risk. This shows that Swiss corporations, most of which understand the enormity of the challenges posed by climate change, have not yet implemented the tools to enable them to understand, measure and manage the true extent of their climate impact. Companies and shareholders can use input/output matrixes and life cycle analyses to estimate the significance of various categories of indirect emissions with respect to a company's own emissions.

Focus on the largest producers of CO₂

Fourteen companies in the sample claimed to be operating in a sector with a high climate impact and opted to answer the corresponding part of the CDP questionnaire. Nine of these companies have production units concerned by the EU-ETS (European Union Emission Trading Scheme), and five of these provided data in this respect. Ten companies stated their objectives for scaling back greenhouse gases but only two specified the year in which they expect to attain these targets. Three companies were able to say how much they were investing in climate change strategies, and two gave an estimate. Two firms gave precise results at group level, putting a figure on the reductions already made in emission volumes.

Nine companies (out of the fourteen answering this part of the questionnaire) have developed a ratio to indicate the intensity of their emissions, and two have set a target for this ratio. Only half of the companies measured their total energy consumption costs, and only four estimated their future emissions.

Fourteen companies in this part said that climate change was the responsibility of management, and nine have a designated individual. All but one respondent said they had a system in place for escalating information concerning climate change to top management.

¹ The CDP questionnaire deals separately with emissions in the countries listed in Annex B of the Kyoto Protocol, i.e. the countries that have signed up to meet precise targets in terms of reducing the emissions of the six main greenhouse gases. The level published for these countries in particular is slightly lower than the global level.

B.2 Conclusions and outlook

Swiss companies are clearly sensitive and open to dialogue on the issue of climate change. However most of the details provided are incomplete, as are the strategies reported. Some of the emission-reduction targets are quite ambitious. They typically relate to production only and not the more relevant product life cycles or a company's total activity including suppliers and/or distributors. Most companies have not yet given full consideration to their communication on the impact of climate change and their exposure to the associated risks.

Companies belong to shareholders, and shareholders can influence the companies in which they invest (or withdraw their investments). Shareholders' interest in understanding the issue of climate change, and the role they can play in this is paramount. Investors can exercise their social and economic responsibility in their choice of capital allocation. However, investors simply do not have sufficient information at their disposal. The transition to a low-carbon economy will require, among other things, improvements in the tools that companies use to analyse their carbon footprint.

Les entreprises et les investisseurs sont concernés au premier chef par les coûts liés au changement climatique, mais ils ont également un rôle prépondérant à jouer dans la prévention de ce dernier.

C. Synthèse du CDP Suisse

C.1 Le climat change aussi en Suisse

Le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC) conclut dans son dernier rapport que la température moyenne de la terre augmentera d'ici à la fin du XXI^e siècle dans une fourchette comprise entre 1,8°C et 4°C par rapport à la fin du XX^e siècle. Le niveau des mers devrait s'élever de 18 à 59 cm.

Un rapport de l'Office fédéral de l'environnement, publié en 2007, estime qu'avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 3°C on peut s'attendre pour 2050 à des pertes en termes de bien-être de l'ordre d'un milliard de francs (0.15% du PIB de la Suisse), augmentant par la suite très fortement pour atteindre potentiellement 5.3 milliards en 2100 (0.48% du PIB de la Suisse)

C.2 Collaboration des entreprises et des investisseurs

Les entreprises et les investisseurs sont évidemment concernés au premier chef par les coûts liés au changement climatique, mais ils ont également un rôle prépondérant à jouer dans la prévention de ce dernier.

Le Carbon Disclosure Project (CDP) vise précisément à recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre des plus grandes entreprises cotées, ainsi que sur leur attitude face aux changements climatiques. C'est la première fois qu'un rapport CDP est réalisé sur les entreprises suisses. A cette fin, 50 entreprises représentatives des principaux secteurs d'activités de l'économie suisse ont été contactées. Ces entreprises représentent ensemble 93% de la capitalisation boursière de l'indice SPI qui regroupe toutes les actions du marché primaire suisse.

Bien que peu d'entreprises aient été en mesure de fournir l'ensemble ou ne serait-ce qu'une majorité des données recherchées, le taux de participation global des entreprises suisses s'est révélé particulièrement réjouissant. Avec 78% de réponses (39 entreprises sur 50), le marché suisse n'est devancé que par le Royaume-Uni et le Brésil, alors que trois entreprises sur quatre étaient contactées pour la première fois dans le cadre de cette enquête CDP.

C.3 Résultats de l'enquête suisse du CDP

Perception des risques et des opportunités

Parmi les 39 entreprises ayant accepté de participer à l'enquête du CDP, on note que 77% voient un risque pour elles dans le changement climatique. Parmi celles-ci, les entreprises actives dans des secteurs reconnus pour leurs émissions de CO₂ sont plus promptes à identifier des risques de réglementations (31%), alors que les entreprises actives dans des secteurs soumis aux contraintes climatiques mentionnent davantage des risques physiques (46%). Même si la Suisse est peu exposée aux catastrophes naturelles, les sociétés qui y sont basées ont des filiales dans le monde entier, ou craignent simplement pour leur chaîne d'approvisionnement.

41% des entreprises voient d'autres types de risques, comme le risque de réputation, lié par exemple à de possibles actions pénales, ou le risque de marché, lié à l'évolution des exigences des consommateurs.

72% des entreprises voient également dans le changement climatique une source d'opportunités. Elles ont perçu que si certains risques ne peuvent être que minimisés, d'autres peuvent conduire à des opportunités commerciales ou mettre en évidence des avantages compétitifs. Et cette perception débouche sur des initiatives concrètes, puisque plus de la moitié des entreprises ayant participé à l'enquête proposent ou vont proposer des produits ou services liés à la thématique du changement climatique.

Stratégie et résultats

69% des entreprises affirment avoir développé une stratégie par rapport au changement climatique. Il s'agit d'une affirmation qui recoupe des réalités différentes, allant de la simple description d'initiatives ponctuelles à une véritable analyse de la problématique avec prise de position de la part de l'entreprise. 46% des entreprises se fixent des objectifs en matière de changement climatique, et pour plus de trois entreprises sur quatre, il s'agit d'objectifs chiffrés.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre à proprement parler, il convient de relever que la Suisse n'exige pas la publication d'informations à caractère environnemental. Les entreprises qui publient de telles informations le font donc sur une base volontaire.

64% des sociétés de l'échantillon suisse publient des données sur leurs émissions directes de CO₂. Cette proportion descend à 46% pour les données indirectes résultant de l'acquisition d'électricité, de chauffage ou de vapeur (mais 67% pour l'électricité seule, et 46% pour l'électricité issue de sources renouvelables).

En ce qui concerne les autres émissions indirectes, 10% des entreprises rapportent des données relatives à l'élimination ou au recyclage de leurs produits ou services, 8% rapportent les données des émissions de leurs fournisseurs, le même pourcentage, soit 8%, rapportent les données résultant de la logistique et de la distribution de leurs produits et services. Enfin, 31% rapportent des données sur les émissions liées aux déplacements du personnel.

On constate que les entreprises sont nettement moins nombreuses à publier des informations sur leurs émissions indirectes (en dehors de l'électricité) que sur leurs émissions directes, la principale raison résultant évidemment des difficultés pratiques à connaître ces données. Pourtant, ces émissions indirectes représentent souvent une part considérable de la contribution d'une entreprise au réchauffement climatique, ainsi qu'à son exposition au risque carbone. Ce constat montre donc que les sociétés suisses, qui ont pour la plupart compris l'importance des enjeux posés par le réchauffement climatique, n'ont pas encore mis en place les outils qui

leur permettent de comprendre, mesurer et gérer leur véritable impact climatique. Les entreprises, comme les investisseurs, peuvent estimer à l'aide de matrices d'entrées-sorties, ainsi que d'analyse de cycle de vie, l'importance des différentes catégories d'émissions indirectes par rapport aux émissions propres de l'entreprise.

Focus sur les grands émetteurs de CO₂

Quatorze entreprises de l'échantillon ont estimé appartenir à un secteur dont l'impact climatique est important et ont choisi de répondre à la partie du questionnaire du CDP qui s'y rapporte. Neuf de ces sociétés ont des unités de production concernées par le SEQUEN (Système européen des quotas d'émissions négociables), et cinq d'entre elles ont fourni des données à cet effet. Dix entreprises ont donné leurs objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre, mais deux seulement dévoilent l'année de référence pour l'atteinte de ces objectifs. Trois sociétés ont pu chiffrer leurs investissements en la matière, et deux ont fourni des estimations. Deux sociétés ont cité les résultats précis au niveau du groupe pour chiffrer les volumes de réduction d'émissions déjà obtenus.

Neuf entreprises (parmi les quatorze ayant choisi de répondre à cette partie) ont développé un ratio indiquant l'intensité de leurs émissions, et deux entreprises se sont fixé un objectif pour ce ratio. Seule la moitié des entreprises ont chiffré le coût total de leur consommation d'énergie. Enfin, on ne trouve que quatre entreprises à effectuer des estimations de leurs émissions futures.

Les quatorze sociétés concernées sont unanimes à considérer que la responsabilité au sein de l'entreprise en matière de changement climatique incombe à la direction, neuf ayant clairement désigné une personne à cet effet. Toutes les entreprises sauf une disposent d'un système permettant de faire remonter l'information relative au changement climatique jusqu'au sommet de la hiérarchie.

C.4 Conclusions et perspectives

Les entreprises suisses se montrent sensibles et ouvertes au dialogue sur la problématique du changement climatique, mais les données fournies demeurent largement incomplètes, à l'instar des stratégies rapportées. Les objectifs de réduction des émissions se révèlent parfois ambitieux mais se rapportent généralement à la seule production, et non à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise ou au cycle de vie des produits, souvent plus pertinents. La plupart des entreprises n'ont en fait pas encore conduit de réflexion aboutie par rapport à leur communication sur les impacts des changements climatiques et sur leur exposition aux risques qui y sont liés.

L'entreprise appartient à ses actionnaires, et les actionnaires peuvent influencer sur l'entreprise (ou décider de s'en retirer). L'intérêt pour l'actionnaire d'appréhender la problématique du changement climatique, de même que le rôle qu'il peut jouer, ne sont donc pas différents de celui de l'entreprise. L'investisseur peut en particulier optimiser sa stratégie d'investissement et exercer sa responsabilité sociale et économique en visant à une allocation efficiente du capital. Pour assumer cette tâche, l'investisseur fait cependant face à un déficit d'informations. La transition vers une économie à faible intensité en carbone passe, entre autres, par le perfectionnement d'outils permettant l'analyse de l'intensité carbone des entreprises elles-mêmes.

«Le CDP constitue un secrétariat de coordination et un forum innovant dédié au renforcement de la collaboration entre investisseurs et grandes entreprises face aux défis posés par le changement climatique.»

D. Présentation du Carbon Disclosure Project

Le CDP constitue un secrétariat de coordination et un forum innovant dédié au renforcement de la collaboration entre investisseurs et grandes entreprises face aux défis posés par le changement climatique. A partir des réponses à son questionnaire, le CDP offre, à l'ensemble de ses investisseurs signataires, des informations sur la stratégie des entreprises en matière de changement climatique et sur leurs systèmes de mesure et de gestion des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à la base de données du CDP, toutes ces informations sont disponibles dans un format homogène, facilement accessible et très apprécié des investisseurs et parties prenantes pour l'élaboration de leurs décisions d'investissements.

La mission du CDP est de créer un dialogue entre investisseurs et entreprises, fondé sur des informations de qualité, afin de faire émerger une réponse rationnelle aux défis du changement climatique.

D.1 L'enquête globale CDP 2007

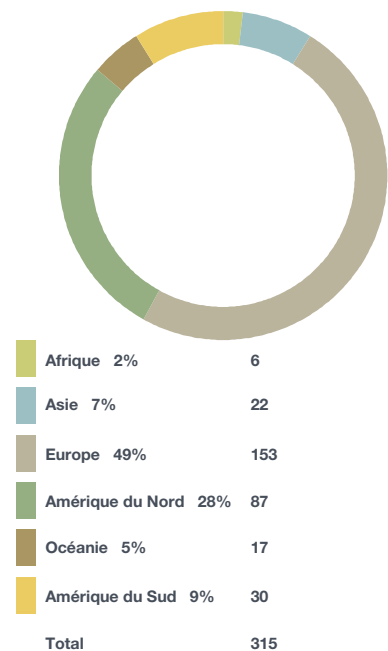
En février 2007, le CDP a lancé sa cinquième requête d'informations pour le compte de 315 investisseurs institutionnels gérant un total de 41'000 milliards de dollars d'actifs. Cette requête d'informations a été adressée aux 2'400 premières entreprises mondiales par capitalisation boursière et porte sur les risques et opportunités liés au changement climatique et leurs implications sur la valeur boursière de ces entreprises.

L'échantillon des entreprises interrogées en 2007 comprend les plus importantes sociétés cotées des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Asie, Australie et Nouvelle-Zélande, Brésil, Canada, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Royaume-Uni, Scandinavie, Suisse, ainsi que celles des secteurs de la production d'électricité et des transports.

Le CDP tient à remercier tous ses partenaires et sponsors qui ont fait du CDP un succès mondial.

Le CDP vous invite à visiter son site www.cdproject.net afin de consulter et télécharger les rapports réalisés à partir des réponses provenant des différents indices nationaux ou sectoriels. Des rapports CDP5 seront disponibles pour l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Inde, le Japon, le Royaume-Uni, la Scandinavie et la Suisse.

Signataires du CDP5 par région



Le tableau suivant liste les différents projets CDP dans le monde ainsi que les partenaires ayant permis leur réalisation.

Comme lors des années précédentes, la requête d'informations porte sur des thèmes identifiés par le CDP en collaboration avec de nombreux investisseurs signataires, entreprises interrogées et experts, et considérés comme étant les plus pertinents au regard des effets du changement climatique sur la valeur boursière des entreprises.

Ces thèmes incluent les risques et opportunités liés à la réglementation (dont les limitations d'émissions), les risques physiques (modifications du climat bouleversant l'activité des entreprises), les risques d'image et de réputation, et les engagements pris par l'entreprise pour identifier et réduire ses émissions de gaz à effet de serre à travers le monde.

Les 41'000 milliards de dollars d'actifs gérés par la coalition d'investisseurs institutionnels soutenant la requête du CDP représentent plus d'un tiers des actifs investis dans le monde. Cela constitue une progression remarquable par rapport aux volumes d'actifs gérés par les investisseurs signataires soutenant la première requête d'informations du CDP en 2002 (4'500 milliards de dollars).

76% des entreprises du FT500 ont répondu à la cinquième requête d'informations du CDP en 2007, ce qui démontre une progression significative de l'effort de réponse des entreprises à la demande du CDP par rapport au taux de réponse de 45% obtenu en 2002. Au total, pour cette cinquième édition du CDP, plus de 1'300 réponses d'entreprises sont disponibles sur la base du CDP.

Lancé en Décembre 2000 au 10 Downing Street, le CDP est devenu le système mondial de référence auprès duquel les entreprises communiquent leurs émissions de gaz à effet de serre aux investisseurs. L'efficacité de ce système a été saluée par de nombreuses personnalités, dont Al Gore (ancien Vice-Président des Etats-Unis), Sir John Bond (alors Président de HSBC), Jeff Immelt (Directeur Général de General Electric), Angela Merkel (Chancelière allemande) et Tony Blair (ancien Premier Ministre du Royaume Uni).

Les informations rassemblées par le CDP ont également permis à de nombreuses parties prenantes telles que décideurs politiques, prestataires de services et ONG d'accélérer leurs propres initiatives. L'année dernière, les rapports du CDP ont été publiés en anglais, français, allemand, japonais et portugais et présentés au public lors d'une série de conférences ayant lieu sur les principales places financières du monde. La base de données du CDP constitue désormais le plus important registre dans le monde de données sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, et ces informations, ainsi que les rapports du CDP, peuvent être téléchargés gratuitement sur le site www.cdproject.net.

Pays/Secteur	Partenaire	Site internet
Asie	Association for Sustainable and Responsible Investment in Asia (ASrIA)	www.asria.org
Australie et Nouvelle-Zélande	Investor Group on Climate Change (IGCC)	www.igcc.org
Brésil	Banco ABN Amro Real	www.abnamro.com
Brésil	ABRAPP	www.abrapp.org.br
Brésil	Fabrica Ethica	www.fabricaethica.com.br
Canada	Conference Board of Canada	www.conferenceboard.ca
Production électrique	CDP	www.cdproject.net
France	AXA	www.axa.com
France	Agence de L'Environnement et de la Maitrise de L'Energie (ADEME)	www.ademe.fr
France	BNP Paribas Asset Management	www.bnpparibas.com
Allemagne	BVI Bundesverband Investment und Asset Management e.V	www.bvi.de
Allemagne	WWF Germany	www.wwf.de
Inde	Confederation of Indian Industry	www.cionline.org
Inde	WWF India	www.wwfindia.org
Italie	CDP Europe	www.cdproject.net
Japon	CDP Japon	www.cdproject.net
Pays nordiques	CDP Europe du Nord	www.cdproject.net
Pays nordiques	KLP	www.klp.no
Pays nordiques	Folksam	www.folksam.se
Pays nordiques	Nutek (Swedish Agency for Economic & Regional Growth)	www.nutek.se
Afrique-du-Sud	Incite	www.incite.co.za
Afrique-du-Sud	National Business Initiative (NBI)	www.nbi.org.za
Suisse	Ethos	www.ethosfund.ch
Suisse	Pictet Asset Management	www.pictet.com
Transports	CDP	www.cdproject.net
Royaume-Uni	Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)	www.defra.gov.uk
Royaume-Uni	UK Climate Impacts Programme	www.ukcip.org.uk
Etats-Unis	Merrill Lynch	www.ml.com

D.2 Tendances-clés du CDP global 2007

Identification des risques et des opportunités

La majorité des entreprises dans le monde considèrent désormais le changement climatique comme une source de risques commerciaux. Ainsi 100% des entreprises brésiliennes interrogées, 98% des entreprises du FTSE 100 et 97% des entreprises d'Australie/Nouvelle Zélande (72% pour les entreprises suisses), déclarent avoir pris conscience des risques commerciaux posés par le changement climatique.

S'il est crucial pour les entreprises d'avoir conscience des risques liés au changement climatique, il est tout aussi important pour elles de reconnaître les opportunités commerciales présentées par l'évolution des marchés et de la demande des consommateurs. Le tableau ci-dessous fait apparaître que le niveau de prise en compte des opportunités commerciales correspond globalement au niveau de prise de conscience des risques induits par le changement climatique. Les nouvelles opportunités de développement

sont donc d'ores et déjà intégrées à la stratégie des entreprises. Pour 10 parmi les 18 projets analysés pour le CDP5, les pourcentages de reconnaissance des opportunités commerciales ont été plus élevés que les pourcentages rendant compte de la prise en compte des risques, ce qui montre l'anticipation par le marché de possibles développements de nouvelles lignes de produits.

Développement des marchés des émissions

Les questions concernant les stratégies de management des émissions et les opportunités de trading des émissions n'ont été soumises qu'aux entreprises répondant à la totalité du questionnaire (section B incluse). La réponse aux questions de la section B restant facultative pour certaines entreprises, cela explique en partie les pourcentages plus faibles de réponse positive observés pour ces catégories de questions dans le tableau ci-dessous. De plus, la question concernant les systèmes de marchés d'émissions aura de fait reçu moins de réponses, car de nombreuses entreprises n'entrent pas dans le champ de ces marchés.

«Il est tout à fait fascinant d'observer le développement du Carbon Disclosure Project, et je félicite tous ceux qui y ont tant travaillé. Ce projet est d'une importance majeure car il contribue de manière évidente à l'évolution de la prise de conscience des risques liés au changement climatique par les entreprises publiques et privées ainsi qu'à la nécessaire prise en compte par celles-ci des opportunités commerciales qui découlent aussi du changement climatique. Le changement climatique est en effet porteur à la fois de risques et d'opportunités tant sur le marché de l'investissement que sur le marché en général.»

Al Gore,
Extrait du Discours de lancement
du CDP 2006 à New-York

Tendances clés							
	Entreprises considérant le changement climatique comme un risque commercial	Entreprises considérant le changement climatique comme une opportunité commerciale	Entreprises communiquant leurs émissions de gaz à effet de serre	Entreprises dont les questions liées au changement climatique sont suivies par le comité de direction	Entreprises envisageant des opportunités liées aux marchés d'émissions	Entreprises ayant mis en place des programmes et objectifs de réduction d'émissions*	Nombre de réponses analysées**
Asie 80	77%	79%	49%	38%	47%	38%	15
Aust/N-Z 150	97%	89%	60%	93%	77%	36%	68
Brésil 60	100%	100%	59%	59%	61%	52%	46
Canada 200	85%	86%	66%	53%	27%	24%	86
Prod électrique 250	90%	95%	79%	70%	54%	44%	113
France 120	88%	84%	72%	34%	31%	43%	67
FT500	80%	82%	79%	64%	46%	77%	378
FTSE100	98%	82%	83%	53%	38%	41%	91
FTSE250	83%	80%	69%	24%	2%	37%	151
Allemagne 200	77%	80%	67%	38%	20%	35%	104
Inde 110	79%	84%	39%	39%	47%	34%	37
Italie 40	89%	83%	89%	33%	33%	22%	18
Japon 150	78%	82%	95%	93%	69%	81%	112
S&P 500	81%	69%	65%	50%	36%	29%	269
Nordiques 125	81%	80%	76%	41%	37%	23%	77
Afrique-du-Sud 40	80%	92%	56%	60%	44%	44%	25
Suisse 50	72%	77%	72%	36%	15%	44%	39
Transports 100	83%	85%	77%	79%	42%	46%	48-

* Section B responders only - ** some responses will have been received after this analysis was carried out, the analysis was carried out by different report writers

Intensification des réductions des émissions

Bien que la question concernant spécifiquement les objectifs de réduction d'émissions soit située dans la section B, toutes les entreprises ont eu l'opportunité de transmettre des informations sur leurs objectifs de réduction d'émissions à la fin de la section A, Question 1 (d). De fait, il apparaît que de nombreuses sociétés ont mis en place des programmes de réduction d'émissions. Cependant, la question 4 a (section B) demandait aux entreprises de communiquer des objectifs chiffrés de réduction, et si elles ne l'ont pas fait, leur réponse n'a pas été considérée comme positive pour le calcul des pourcentages présentés ici. Pour autant, le pourcentage des entreprises ayant déclaré avoir mis en place des objectifs précis de réduction d'émissions est proche de 50%, ce qui démontre déjà une tendance forte en faveur de la mise en place d'objectifs de réduction. Les entreprises japonaises et celles du FT500, avec des pourcentages respectifs de 81% et 77%, apparaissent comme les deux groupes faisant le plus d'efforts pour limiter leurs émissions. Même si une forte hausse du nombre d'entreprises établissant des objectifs de réduction a été globalement constatée par rapport au CDP4, ce domaine reste un axe majeur d'amélioration.

D.3 Les nouvelles initiatives du CDP en 2007

Parallèlement au développement de ses activités principales, le CDP a lancé en 2007 quatre nouvelles initiatives:

- Une base de données plus complète et accessible: Le CDP est actuellement en train de mettre en œuvre une interface destinée à simplifier l'utilisation de sa base de données. Celle-ci permettra aux utilisateurs de réaliser rapidement des analyses comparatives de données par secteur industriel, localisation géographique, type d'émissions ou questions du CDP.
- Le statut de «Membre du CDP»: Le CDP offre désormais une gamme de services exclusifs réservés aux investisseurs signataires qui deviennent «Membres du CDP». Ceux-ci bénéficient notamment d'un accès privilégié aux nouvelles fonctionnalités de la base de données du CDP.
- Un programme destiné aux fournisseurs des entreprises interrogées par le CDP. Le CDP s'est engagé en 2007 dans un partenariat avec les magasins Wal-Mart afin d'adresser sa requête d'informations à certains de leurs fournisseurs. Cet accord constitue le début d'un développement encourageant pour le CDP car il est appelé à servir de pierre angulaire à un projet plus ambitieux: le «Supply Chain Leadership Collaboration Project» (SCLC Project) qui a pour objectif de collaborer avec les leaders de certains secteurs industriels (automobiles, distribution, aviation, etc.) afin d'identifier et de réduire les émissions de leurs fournisseurs. Le secrétariat du CDP exprime ses plus sincères remerciements à Wal-Mart pour avoir joué un rôle précurseur dans le développement de ce nouveau mécanisme de divulgation volontaire des émissions dues aux fournisseurs.
- Climate Disclosure Standards Board (CDSB). Le CDP est devenu membre du CDSB, organisme créé à l'initiative du Forum Economique Mondial en janvier 2007. Grâce au soutien financier du Ministère de l'Environnement du Royaume Uni, le CDP assure le Secrétariat du CDSB, et l'aide à développer sa mission de réflexion et de concertation sur les indicateurs du changement climatique. Des informations complémentaires sur le CDSB figurent dans le rapport CDP5 FT500 disponible sur le site www.cdproject.net.

D.4 Projets d'avenir pour le CDP

Le CDP poursuivra son objectif d'amélioration de la qualité et de la quantité des réponses apportées par les entreprises à sa requête d'informations afin de fournir à ses investisseurs signataires et aux entreprises des informations toujours plus fiables permettant de prendre des décisions éclairées sur les problématiques du changement climatique.

Le CDP continuera également à répondre aux demandes de développement venant des parties prenantes, et afin de compléter ses initiatives de l'année 2007, mettra en œuvre les projets suivants:

- L'extension du CDP à de nouveaux pays et secteurs d'activités.
- L'extension du CDP aux entreprises non cotées.
- Des formations destinées aux entreprises et aux investisseurs.
- Le développement de la base de données du CDP.
- Une fonction de conseil auprès des fonds de pension afin de développer des mandats de gestion incluant des critères liés au changement climatique.

Si vous souhaitez participer ou soutenir le CDP, vous êtes invités à entrer en contact par courriel à l'adresse info@cdproject.net.

L'évolution du climat fait l'objet d'études détaillées par le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC), un organisme mis en place par l'ONU dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) conclue en 1992 et qui réunit des centaines de scientifiques issus de 130 pays. Pour la quatrième fois, trois groupes de travail ont rendu leurs conclusions dans trois rapports d'évaluation publiés en février, avril et mai 2007.

E. Changements climatiques et conséquences

L'évolution du climat fait l'objet d'études détaillées par le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC), un organisme mis en place par l'ONU dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) conclue en 1992¹ et qui réunit des centaines de scientifiques issus de 130 pays. Pour la quatrième fois, trois groupes de travail ont rendu leurs conclusions dans trois rapports d'évaluation publiés en février, avril et mai 2007.

E.1 Le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC)²

Conscients du problème que pourrait poser le changement climatique à l'échelle du globe, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont créé, en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont peuvent faire partie tous les membres de l'ONU et de l'OMM.

Le GIEC a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les

conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il n'a pas pour mandat d'entreprendre des travaux de recherche ni de suivre l'évolution des variables climatologiques ou d'autres paramètres pertinents. Ses évaluations sont principalement fondées sur les publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue.

L'une des principales activités du GIEC consiste à procéder, à intervalles réguliers, à une évaluation de l'état des connaissances relatives au changement climatique. Le GIEC élabore aussi des rapports spéciaux et des documents techniques sur des sujets qui nécessitent des informations et des avis scientifiques indépendants et contribue en outre à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par ses travaux sur les méthodes à appliquer pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Le GIEC se compose de trois groupes de travail et d'une équipe spéciale:

- Le Groupe de travail I évalue les aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du climat.
- Le Groupe de travail II s'occupe des questions concernant la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences négatives et positives de ces changements et les possibilités de s'y adapter.

¹ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Nations Unies, 1992, disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

² Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et Al Gore, l'ancien Vice-Président américain ont reçu le Prix Nobel de la Paix 2007. Ce prix récompense leurs efforts de collecte et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques provoqués par l'homme et pour avoir posé les fondements pour les mesures nécessaires à la lutte contre ces changements.

- Le Groupe de travail III évalue les solutions envisageables pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ou atténuer de toute autre manière les changements climatiques.
- L'équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre est chargée de mettre en œuvre le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Source: <http://www.ipcc.ch/languageportal/frenchportal.htm#1>

E.2 Rapports d'évaluation du GIEC 2007

Le rapport d'évaluation du groupe de travail I du GIEC¹ est consacré aux bases scientifiques physiques des changements climatiques. D'après ce rapport, les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère sont passées de 280 parties par million (ppm) avant l'ère préindustrielle à 379 ppm en 2005. Les concentrations actuelles de CO₂ dans l'atmosphère sont bien plus élevées qu'au cours des 650,000 dernières années. La principale source de l'augmentation des concentrations de CO₂ est due à l'utilisation des carburants et combustibles fossiles, tandis que les changements dans l'affectation des sols jouent aussi un rôle significatif mais moindre. Les concentrations d'autres gaz à effet de serre ont également connu une augmentation: les concentrations de méthane (CH₄) ont plus que doublé par rapport aux niveaux d'avant la révolution industrielle tandis que celles d'oxyde nitreux (N₂O) augmentaient de 18%.

Entre la période 1850-1899 et la période 2001-2005, une augmentation de la température de 0,76°C a été mesurée. L'augmentation du niveau moyen de la mer au cours du vingtième siècle est estimée à 17 cm, en partie en raison de la fonte de la calotte glaciaire dans les régions polaires. Le fait que les activités humaines soient à l'origine du réchauffement climatique est considéré comme «très probable»; ce qui correspond à une probabilité de plus de 90%. Il est à noter que lors du précédent rapport de 2001 cette même probabilité était évaluée à plus de 66%.

D'après les scénarios du GIEC, l'augmentation de la température mondiale entre la période 1980-1999 et la fin du 21^{ème} siècle sera comprise entre 1,8°C et 4°C. Pour les prochaines deux décennies, la température moyenne mondiale augmentera de 0,2°C par décennie. D'ici la fin de ce siècle, le niveau moyen de la mer devrait augmenter de 18 à 59 cm. D'autres changements sont aussi prévus, notamment une diminution de la couverture neigeuse et de la banquise, de fortes précipitations et des vagues de chaleur plus fréquentes, des modifications dans la vitesse et les directions des vents, ainsi que des cyclones tropicaux plus intenses. Le réchauffement climatique durant le 21^{ème} siècle sera distribué différemment suivant les régions: il sera plus marqué dans les terres émergées et dans l'hémisphère nord, tandis qu'il sera plus faible dans l'océan Austral et dans certaines parties de l'Atlantique nord.

Le rapport d'évaluation du groupe de travail II du GIEC² est consacré aux conséquences du réchauffement climatique. Au niveau des écosystèmes, de nombreux milieux naturels, comme la toundra, les forêts boréales ou les récifs coralliens, verront leur capacité de résilience dépassée avec un risque accru d'extinction irréversible d'espèces animales et végétales. Les ressources en eau vont augmenter dans certaines régions qui ont un accès suffisant à l'eau de 10% à 40% et diminuer de 10% à 30% dans des régions déjà pauvres en eau. Parmi les régions les plus touchées, le rapport mentionne l'Arctique, l'Afrique, les petites îles et les grands deltas asiatiques. L'Arctique connaîtra un réchauffement plus élevé que partout ailleurs. L'Afrique sera touchée surtout à cause de sa faible capacité actuelle à s'adapter aux conséquences du réchauffement. Dans de nombreuses petites îles, les changements climatiques réduiront fortement les ressources en eau. En Asie, les inondations vont se multiplier à cause de la fonte des glaciers de l'Himalaya, ce qui perturbera l'accès aux ressources en eau. Il est à noter que les conséquences pour l'Europe seront aussi importantes: on peut citer notamment l'augmentation des risques d'inondations violentes et des inondations côtières plus fréquentes. Dans les régions de montagnes, les glaciers vont continuer à se retirer tandis que la couverture neigeuse va se réduire.

¹ Climate Change 2007 - The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the IPCC, (ISBN 978 0521 88009-1 Hardback; 978 0521 70596-7 Paperback)

² Climate Change 2007 - Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC, (978 0521 88010-7 Hardback; 978 0521 70597-4 Paperback)

Le rapport prévoit aussi des conséquences sur la santé, notamment pour les populations pauvres dont la capacité d'adaptation sera plus faible: augmentation de décès, de maladies et de blessures dus aux canicules, inondations, tempêtes, incendies, sécheresses et augmentation des maladies diarrhéiques.

Le rapport d'évaluation du groupe de travail III du GIEC¹ concerne l'atténuation du réchauffement climatique. Les experts du GIEC estiment que, avec les politiques actuelles de lutte contre le réchauffement et les pratiques associées de développement durable, les émissions de gaz à effet de serre vont continuer à augmenter durant les quelques décennies à venir. D'après les modèles du GIEC, et par rapport au scénario de référence, les coûts macro-économiques en 2030, pour arriver à une stabilisation des concentrations d'équivalents CO₂ dans l'atmosphère (entre 445 ppm et 710 ppm), sont estimés à un intervalle compris entre une diminution de 3% du PNB mondial et une petite augmentation.

Le rapport ajoute que les coûts pour certains secteurs et certaines régions peuvent varier considérablement par rapport à la moyenne mondiale.

E.3 Rapport Stern sur l'économie des changements climatiques

En octobre 2006, un rapport a été publié par Sir Nicholas Stern, conseiller scientifique du gouvernement britannique: le «Rapport Stern sur l'économie des changements climatiques»². Un vaste éventail de preuves sur les conséquences des changements climatiques et sur ses coûts économiques ont été analysées et évaluées. Le rapport affirme que «si nous adoptons des mesures fermes dès à présent, il est encore temps d'éviter les pires conséquences des changements climatiques.» De plus, le rapport estime que «les coûts nécessaires pour stabiliser le climat sont importants mais ils sont gérables». Ces coûts sont

évalués à environ 1% du PNB mondial, par année, pour aboutir à une stabilisation entre 500 et 550 ppm en équivalent CO₂. Si les gouvernements ne réagissent pas, le rapport Stern estime que les «coûts et les risques globaux des changements climatiques seront équivalents à une perte d'au moins 5 % du PIB mondial chaque année». De plus, le rapport calcule que «les estimations des dommages pourraient s'élever à 20% du PIB ou plus», si l'on prend en compte un éventail plus vaste de risques et de conséquences.

E.4 Rapports de l'Office fédéral de l'environnement 2007

Pour ce qui est de la Suisse, l'Office fédéral de l'environnement a publié en 2007 trois rapports sur les coûts des changements climatiques pour la Suisse:

- Le premier rapport³ estime qu'avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 3°C on peut s'attendre pour 2050 à des pertes en termes de bien-être de l'ordre de 1 milliard de francs (0.15% du PIB), augmentant par la suite très fortement pour atteindre potentiellement 5.3 milliards en 2100 (0.48% du PIB)
- Le deuxième rapport⁴ se concentre sur les effets indirects sur l'économie suisse des conséquences des changements climatiques à l'étranger et montre que ces effets peuvent être plus importants que les conséquences directes des changements climatiques en Suisse.
- Le troisième rapport⁵ examine la question sous l'angle de la justice intergénérationnelle, en affirmant clairement l'importance d'une responsabilité morale globale au-delà des considérations purement économiques: «Ce principe d'égalité s'oppose à un principe de maximisation du profit, qui n'est pas pertinent dans le contexte intergénérationnel: en effet, en matière de politique climatique, les coûts et les profits ne concernent pas les mêmes personnes puisqu'ils touchent des générations différentes».

¹ Climate Change 2007 - Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the IPCC, (978 0521 88011-4 Hardback; 978 0521 70598-1 Paperback)

² Stern Review: The Economics of Climate Change, 2006, accessible sur http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm

³ Groupe de travail Ecoplan/Sigmaplan (2007): Conséquences des changements climatiques pour l'économie suisse (Influences nationales), sur mandat de l'OFEV et de l'OFEN

⁴ Groupe de travail INFRAS/Ecologic/Rütter + Partner (2007): Conséquences des changements climatiques pour l'économie suisse (Influences internationales), sur mandat de l'OFEV

⁵ Meyer L., Roser D. (2007): Justice intergénérationnelle – Importance des futurs dommages liés au climat pour la politique climatique actuelle, sur mandat de l'OFEV.

«...Tout ce que je peux dire, c'est que le changement climatique peut devenir une grave menace pour la paix. On peut d'ailleurs déjà observer quelques signes d'instabilité dans certaines régions du monde.»

Rajendra Pachauri,

Président du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC) qui a reçu le prix Nobel de la Paix 2007

F. Politique climatique internationale

Depuis les années quatre-vingts, la communauté internationale se penche sur les questions liées à l'évolution du climat et recherche des solutions. En 1992, à l'issue du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été adoptée par plus de 150 pays. Cette convention marque la première étape d'une action concertée au plan international. Elle fixe l'objectif de stabiliser «les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique». La convention stipule que la majeure partie de la lutte contre le réchauffement climatique incombe aux pays industrialisés. Ceux-ci s'engagent aussi à aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques.

F.1 Le Protocole de Kyoto

Depuis 1995, les pays signataires de la convention se réunissent chaque année pour la Conférence des Parties (COP). En 1997, la Conférence des Parties a adopté un accord additionnel, le Protocole de Kyoto, par lequel les pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% en moyenne par rapport à 1990 pour la «première période d'engagement», qui s'étend de 2008 à 2012. Le Protocole de Kyoto a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ mais aussi de cinq autres gaz à effet de serre: méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). Chaque pays, ou groupe de pays signataires, a convenu d'un objectif de réduction (voir encadré).

Protocole de Kyoto: Objectifs de réduction d'émissions par rapport au niveau de 1990

Union Européenne	-8%
Canada	-6%
Japon	-6%
Nouvelle Zélande	+0%
Australie	+8%
USA	-7%
Suisse	-8%

Source: CCNUCC

Le 16 février 2005 marque l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto après avoir été ratifié par plus de 55 États représentant au moins 55% des émissions de CO₂ des pays industrialisés en 1990. Les États-Unis et l'Australie ont signé le Protocole de Kyoto mais ont, par la suite, refusé de le ratifier.

Trois mécanismes de flexibilité sont prévus par la Protocole de Kyoto. Ces mécanismes permettent d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de réduction :

- Les échanges de permis d'émissions et de certificats de réduction d'émissions entre les pays industrialisés. Par ce système, un pays dont les émissions sont inférieures à son objectif peut revendre la différence à un autre pays, qui pourra ainsi atteindre son objectif d'émissions.
- La Mise en Œuvre Conjointe (en anglais: Joint Implementation) de projets de réduction d'émissions entre pays industrialisés. Un pays industrialisé peut investir dans un projet réduisant les émissions d'un autre pays industrialisé, et ainsi bénéficier des réductions d'émissions du projet.
- Le Mécanisme pour un Développement Propre (en anglais: Clean Development Mechanism). Les pays industrialisés peuvent acquérir des permis d'émission en échange de la mise en place de projets de développement dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'accroître la séquestration de carbone dans les pays en développement.

F.2 L'après Kyoto

À l'échéance de la première période d'engagement (2008 – 2012) définie par le Protocole de Kyoto, de nouveaux accords internationaux devront entrer en vigueur dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les discussions et débats sur «l'après-2012» ont commencé lors de la 11^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre qui s'est tenue à Montréal en décembre 2005.

Sans que des engagements formels aient été déjà pris, tout laisse à penser que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les mesures qui les accompagneront vont se renforcer.

Ainsi, à l'issue du Sommet du G8 qui s'est tenu en Allemagne au début juin 2007, les chefs d'État ont convenu, après de longues et difficiles négociations, d'«envisager» une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50%, d'ici 2050, par rapport à 1990. Par contre, aucun engagement précis des pays n'a été pris pour la réalisation de cet objectif, ce qui a été qualifié comme «une honte déguisée en réussite» par l'ancien Vice-Président américain Al Gore. Pour l'Administration Bush, chaque pays doit établir ses propres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans les 10 ou 20 années à suivre, en fonction du contexte économique. Le Président américain pointe surtout la Chine et l'Inde comme principaux partenaires de discussion, deux puissances économiques émergentes. Ce compromis ouvre néanmoins une voie pour les négociations sur le climat qui auront lieu à Bali en décembre 2007 en vue d'un accord destiné à succéder au processus de Kyoto. L'Union Européenne y voit la possibilité d'y associer enfin les grandes économies émergentes comme la Chine, l'Inde ou le Brésil qui ne sont pour l'instant pas concernées par le Protocole de Kyoto. Lors de la réunion des parties à la Convention-cadre tenue à Vienne fin août 2007 (réunion destinée à préparer la Conférence sur le climat qui se tiendra à Bali en décembre 2007), le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties de l'Annexe I du Protocole de Kyoto a officiellement reconnu que «les pays industrialisés devraient diminuer leurs émissions de 25 à 40% par rapport aux niveaux de 1990 pour éviter que ne se concrétisent les prévisions les plus alarmantes du GIEC.»¹

La conférence tenue fin septembre 2007 à l'initiative du Président Bush et qui réunissait une vingtaine de pays parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (GES) s'est terminée sans progrès réel. L'approche volontaire défendue par le Président Bush n'a pas rencontré de grand soutien parmi les pays représentés.

¹ Les participants à la Conférence de Vienne s'entendent sur les principaux éléments d'une action internationale contre les changements climatiques, Communiqué de presse, Nations-Unies, Vienne, 31 août 2007.

«Chacun de nos pays doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre aussi, et même surtout, à l'intérieur de ses frontières nationales. Si on ne réduit pas chez soi, comment convaincre les autres de s'engager à maîtriser ses émissions ?»

Moritz Leuenberger

Conseiller fédéral,

Chef du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie
et de la communication.

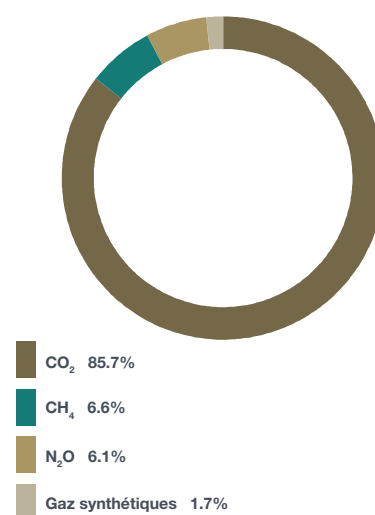
G. Politique climatique suisse

G.1 Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

En Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est responsable de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cet inventaire constitue une statistique complète des émissions de gaz à effet de serre (CO_2 , CH_4 , N_2O , HCFC, PFC) selon les directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En 2005, les émissions de gaz à effet de serre atteignaient 53.65 millions d'équivalents CO_2 . Ce niveau est au-dessus des objectifs de réduction fixés par le protocole de Kyoto pour la Suisse, qui s'est engagée à réduire ses émissions de 8% par rapport à 1990 (voir le graphique 1)

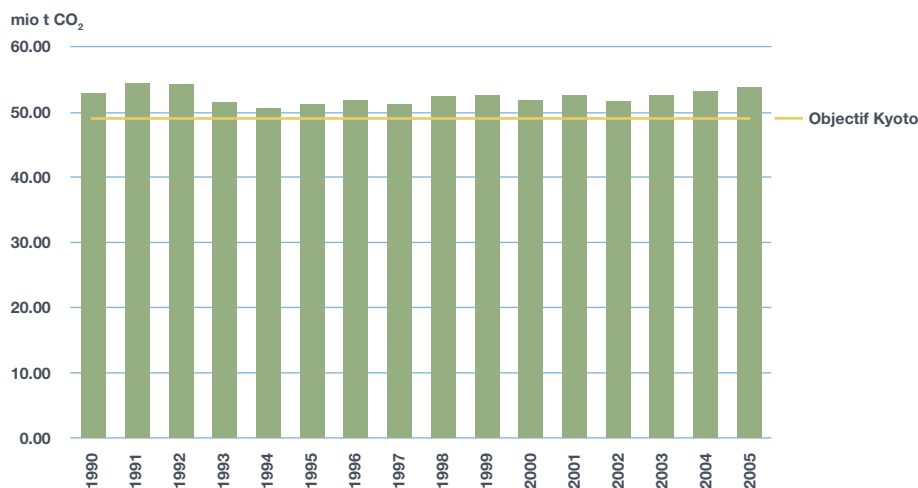
Dans le graphique 2, est représentée la répartition des gaz à effet de serre selon le type de gaz. Le dioxyde de carbone (CO_2) représente les 85.7% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Les émissions de méthane (CH_4), qui provient essentiellement de l'agriculture et des décharges, correspondent à 6.6% des émissions totales. Les émissions d'oxyde nitreux (N_2O), qui provient majoritairement des sols agricoles qui reçoivent d'importants apports d'engrais, représentent 6.1% des émissions totales. Les gaz synthétiques (HFC, PFC et SF_6) représentent 1.7%. Ces gaz sont utilisés pour la réfrigération, les mousses synthétiques, l'isolation électrique, les solvants et les aérosols. Ils remplacent les hydrocarbures chlorés (HCFC), interdits en raison de leur effet nocif pour l'ozone.

Graphique 2: Répartition des gaz à effet de serre en Suisse (par type de gaz).



Source: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Graphique 1: Emissions de gaz à effet de serre en Suisse.



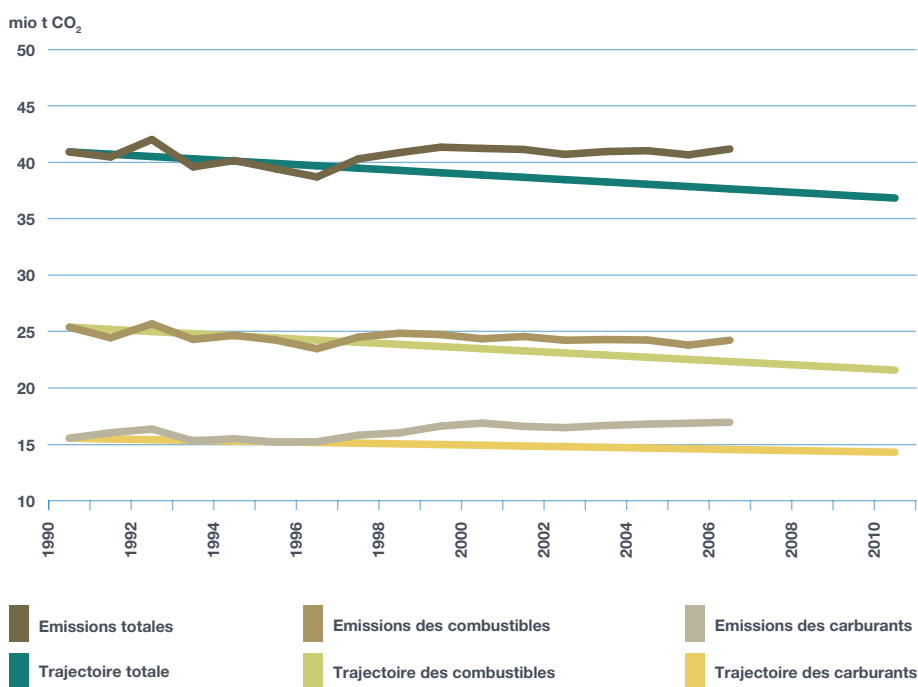
Source: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

G.2 Source des émissions de gaz à effet de serre

En plus de la statistique globale sur tous les gaz à effet de serre, l'OFEV tient une statistique sur les émissions de CO₂ pour suivre les progrès des émissions par rapport aux objectifs de la Loi sur le CO₂ (voir chapitre G.3 «Loi sur le CO₂»). Le graphique 3 montre, depuis 1990, l'évolution réelle des émissions de CO₂ issues de la combustion de combustibles et de carburants, ainsi que les trajectoires idéales qui respecteraient les objectifs de réduction.

Dans le graphique ci-dessous, on peut constater une légère baisse, par rapport à 1990, des émissions de CO₂ dues aux combustibles, alors que les émissions dues aux carburants sont en augmentation. Dans tous les cas, l'évolution montre que l'objectif (trajectoires) n'est pas encore atteint (voir également le chapitre «Loi sur le CO₂»)

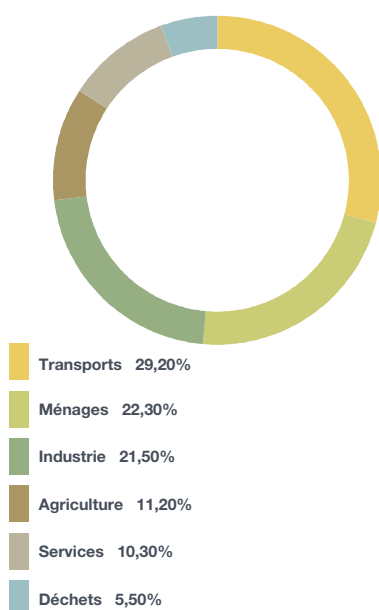
Graphique 3: Evolution des émissions de CO₂ selon la loi sur le CO₂



Source:
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

La répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des secteurs responsables est visible dans le graphique 4. Les transports et les ménages, avec respectivement 29.2% et 22.3% des émissions arrivent en tête, devant l'industrie avec 21.5%.

Graphique 4: Emissions de gaz à effet de serre par secteur responsable en Suisse (2005)



Source: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

En 2005, l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral de l'environnement ont mené une étude pilote afin d'obtenir une image plus détaillée des différentes activités économiques responsables des émissions de gaz à effet de serre¹. Selon cette étude, basée sur des données de 2002, l'économie et les ménages ont généré (après réaffectation des émissions dues aux transports) respectivement 62% et 38% des émissions totales de gaz à effet de serre de la Suisse. Quatre branches totalisent à elles seules près du trois-quarts des émissions de l'économie: les industries manufacturières (27%), la branche des transports (24%), l'agriculture (19%) et le commerce (5%). Parmi les industries manufacturières, les activités qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont la fabrication du verre et la transformation de la pierre (y compris l'industrie du ciment), l'industrie chimique et le raffinage de pétrole, ainsi que l'industrie alimentaire et du tabac.

Les auteurs de l'étude soulignent par ailleurs l'importance d'adopter une approche sur toute la chaîne de valeur d'une activité donnée: «Seules les émissions directes générées par l'activité de production d'une branche donnée ont été estimées. Celles dites 'indirectes', c'est-à-dire liées aux échanges interbranches, ne l'ont pas encore été. Leur identification offrirait cependant une toute autre vision des émissions par branche (p.ex. réaffectation d'une grande part des émissions du secteur primaire aux branches consommant des produits agricoles) et permettrait d'identifier les émissions motrices en matière de gaz à effet de serre.»

«Par ailleurs, un suivi rigoureux des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse reste incomplet sans la prise en compte des émissions liées à la production des biens importés et exportés». Cet aspect nous semble fondamental dans la mesure où, selon les études menées par Centre Info SA, les émissions directes des entreprises représentent, en moyenne, seulement 20% du total des émissions induites par leur activité, le reste provenant de la chaîne des fournisseurs et de l'utilisation des produits et services.

¹ Emissions de gaz à effet de serre par branche économique – NAMEA pilote pour la Suisse en 2002, Office fédéral de la statistique OFS, Office fédéral de l'environnement OFEV, Neuchâtel, 2005

G.3 Loi sur le CO₂ et programmes de réduction

En Suisse, les efforts visant à limiter les émissions de CO₂ ont débuté avec le programme d'action «Énergie 2000», lancé en 1991, dont l'objectif était de stabiliser jusqu'en 2000 les émissions de CO₂ issues de l'utilisation des énergies fossiles. En mai 2000, la Loi sur le CO₂ (voir ci-dessous) est entrée en vigueur. La Suisse a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993. La ratification du Protocole de Kyoto a été approuvée par les Chambres fédérales à une large majorité au printemps 2003.

La Loi sur le CO₂

Le principal élément de la politique climatique suisse est la Loi sur le CO₂ dont l'objectif est de réduire, d'ici à 2010, de 10% les émissions de CO₂, dues à l'utilisation d'agents énergétiques fossiles, par rapport à leur niveau de 1990. Des objectifs partiels sont fixés pour les combustibles (réduction de 15%) et les carburants (réduction de 8%). La Loi sur le CO₂ prévoit par ailleurs que le Conseil fédéral fasse en temps voulu des propositions relatives aux objectifs postérieurs à 2010. Il convient de relever que la loi prévoit que des réductions d'émissions obtenues à l'étranger dans le cadre des mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole de Kyoto puissent être imputées à l'objectif de réduction national.

Les objectifs de la loi sur le CO₂ (réduction de 10%) et ceux du Protocole de Kyoto (réduction de 8%) sont compatibles. En effet, le CO₂ est le plus important des six gaz à effet de serre visés par le protocole de Kyoto, car il constitue environ 80% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Aucun objectif de limitation n'a été fixé pour les cinq autres gaz. Ainsi l'objectif de Kyoto pourra être atteint si les émissions de CO₂ sont réduites de 10% et si les émissions des autres gaz à effet de serre sont stabilisées.

L'idée principale de cette loi est de fixer un objectif global de réduction des émissions et de mettre en place différentes mesures d'accompagnement devant permettre d'atteindre cet objectif, le tout sous la menace de l'introduction d'une taxe CO₂ au cas où l'objectif global n'est pas atteint. En outre, il est prévu qu'en cas d'introduction de la taxe, les

entreprises s'étant engagées formellement à réduire leurs émissions, de manière significative, pourront être exemptées de ladite taxe.

La Loi a donc incité à la mise en place de différents programmes et mesures, tant de la part de la Confédération que de l'économie privée. En voici les principaux:

- En janvier 2001, le Conseil fédéral a lancé le programme «SuisseEnergie» dont l'objectif est de favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- Les entreprises qui désirent réduire de manière volontaire leurs émissions de CO₂ peuvent signer des Conventions avec l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEC) et de ce fait peuvent être exemptées de la taxe sur le CO₂ (voir le chapitre sur les «Accords volontaires»).
- Le centime climatique prélevé sur les carburants constitue une mesure volontaire de l'industrie pétrolière. Un montant de 1,3 à 1,9 centime par litre d'essence est prélevé par l'économie privée et sert à financer des mesures en Suisse et à l'étranger en vue de réduire les émissions de CO₂ de 1,8 million de tonnes d'ici à 2010. L'industrie pétrolière a proposé l'introduction du centime climatique sur les carburants de manière à atteindre les objectifs de réduction sans introduire une taxe CO₂ sur les carburants.
- Dans le domaine des bâtiments, la Confédération a chargé l'association Minergie de développer avec les cantons une stratégie commune dont l'objectif est de promouvoir des bâtiments et des logements à faible consommation d'énergie.
- Depuis le 1er janvier 2003, une «étiquette énergie» est prescrite pour les véhicules de tourisme et les appareils ménagers. Cette étiquette donne des informations sur la consommation d'énergie et doit servir de guide pour les acheteurs.
- Depuis le 1er janvier 2007, les carburants moins intenses en CO₂ bénéficient d'un encouragement fiscal. Une réduction de l'impôt sur le gaz naturel et le gaz liquide de 40 centimes par litre d'équivalent essence a été introduite, ainsi qu'une exonération totale du biogaz et des autres carburants issus de matières premières renouvelables.

La taxe incitative sur le CO₂

Constatant que les efforts déployés par les milieux économiques et les autres mesures mises en place ne permettront pas d'atteindre les objectifs de réduction fixés par la loi, le Conseil fédéral a proposé en mars 2005 déjà l'introduction d'une taxe CO₂ sur les combustibles à hauteur de 35 francs par tonne de CO₂.

Le Parlement a finalement adopté en mars 2007 l'introduction de la taxe CO₂ selon le mécanisme suivant:

- Dès 2008, taxe de 12 francs par tonne de CO₂ si les émissions dues aux combustibles ont baissé de moins de 6% en 2006 par rapport à 1990;
- Dès 2009, taxe de 24 francs si les émissions ont baissé de moins de 10% en 2007 par rapport à 1990;
- Dès 2010, taxe de 36 francs si les émissions ont baissé de moins de 13.5% en 2008 par rapport à 1990 ou si elles ont baissé de moins de 14.25% au cours d'une année consécutive.

Etant donné que les émissions ont seulement diminué en 2006 de 4.6% par rapport à 1990, l'introduction de la taxe dès le 1er janvier 2008 a été annoncée en juin 2007.

Relevons encore que la taxe n'est pas un impôt mais une taxe incitative: les recettes seront ainsi redistribuées proportionnellement à la population (à chaque personne par le biais des caisses maladie) et aux entreprises (au prorata des sommes versées à l'Assurance Vieillesse et Survivants, AVS).

L'avenir de la politique climatique suisse après 2012 est encore incertain; il va dépendre en partie des négociations internationales dans le cadre du Protocole de Kyoto (voir chapitre F – Politique climatique internationale). Mais, quelles que soient les mesures qui seront finalement décidées pour l'après Kyoto, il est assez évident que la tendance – tant au niveau Suisse qu'international – est au renforcement des engagements visant à une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'organe consultatif sur les changements climatiques recommande d'adopter des objectifs de réduction d'au moins 20% d'ici 2020 et d'au moins 60% d'ici 2050 (par rapport à 1990). Dans son «Rapport sur le climat» publié en août 2007, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication (DETEC) envisage comme une option possible la transformation de la taxe CO₂ en une taxe climatique qui concernerait alors tous les gaz à effet de serre quelle que soit leur source. Le montant de cette taxe climatique se monterait à environ 200 francs par tonne d'équivalent CO₂.

Accords volontaires avec l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEC)

L'un des éléments fondamentaux de la politique climatique suisse, inscrit dans la Loi sur le CO₂, est la participation active et volontaire des milieux économiques dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions.

A cet effet, la Confédération a mandaté l'AEnEC, organisation fondée par les principales associations économiques, pour accompagner et soutenir les entreprises qui mettent en place des mesures d'augmentation de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'AEnEC élabore des conventions avec les entreprises intéressées et les accompagne durant tout le processus:

- Prise de décision de passer une convention.
- Détermination du potentiel de réduction des émissions.
- Elaboration des objectifs.
- Mise en œuvre des mesures.
- Contrôle annuel du respect des objectifs (monitoring).
- Transformation de la convention en engagement formel.

Les conventions de réduction des émissions établies avec l'AEnEC sont, au sens de la Loi sur le CO₂, des accords volontaires. Avec la décision d'introduire dès 2008 une taxe sur le CO₂, les entreprises ont la possibilité de transformer ces conventions en engagement formel à caractère juridiquement contraignant.

Les grandes entreprises ou les groupes d'entreprises dont le volume annuel d'émissions atteint au moins 250'000 tonnes de CO₂ au total peuvent présenter leur demande d'exemption de la taxe CO₂ directement auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Pour un volume annuel d'émissions inférieur à 250'000 tonnes

Exemples de conventions

La convention du groupe «Modèle Energétique de Zurich», dans lequel une vingtaine d'entreprises de la région zurichoise, dont Swiss Re, Swiss Life, Crédit Suisse, UBS et Oerlikon Contraves, se sont engagées. Dans le cadre de cette convention signée avec l'AEnEC, les entreprises s'engagent à une amélioration de 13% de leur efficacité énergétique en 2010 par rapport au niveau de 2000, ainsi qu'à une diminution de 36% des émissions de CO₂ en 2010 par rapport au niveau de 1990.

«L'Agence de l'énergie pour l'économie et la Confédération ont conclu un partenariat et ont fixé contractuellement les conditions-cadre pour réaliser de manière efficiente et économiquement supportable les objectifs définis en matière de politique énergétique et climatique.»

Mission statement de l'AEnEC

de CO₂, les entreprises ou groupes d'entreprises sont tenus d'élaborer leur demande par l'entremise de l'AEnEC.

Avec ce mécanisme, toute entreprise – quelle que soit sa taille et son domaine d'activité – a la possibilité de prendre un engagement formel de réduction et de se voir ainsi exemptée de la taxe.

L'engagement formel fixe un objectif maximal d'émissions de CO₂ (valeur-cible) pour les années 2008 à 2012 et les entreprises se voient allouées des droits d'émissions correspondant à ces valeurs-cible. Cet objectif maximal d'émissions doit être audité et accepté par la Confédération.

Pour respecter l'engagement formel, il est possible d'imputer des crédits d'émission supplémentaires achetés en Suisse et à l'étranger. L'imputation de certificats étrangers est limitée cependant à 8% de l'objectif.

Si l'objectif n'est pas atteint, la taxe sur le CO₂ devra être payée rétroactivement (y compris les intérêts) pour chaque tonne de CO₂ émise depuis le début de l'exemption de la taxe.

En avril 2004, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a signé une première série de conventions avec 45 groupes représentant plus de 600 entreprises. Fin 2006, 79 groupes d'entreprises regroupant plus de 1600 exploitations avaient déjà fait l'objet d'un audit de la part de l'AEnEC ou étaient en cours d'audit. Elles génèrent au total 3,1 millions de tonnes de CO₂ et visent à une réduction pour 2010 de quelques 670'000 tonnes. Relevons encore que la moitié des 50 sociétés suisses faisant partie de l'enquête suisse du Carbon Disclosure Project ont signé de telles conventions.

Au 1er septembre 2007, délai pour le dépôt des demandes d'exemption auprès de la Confédération pour la première année d'application, l'Office fédéral de l'environnement a reçu 700 demandes d'exemption et environ 250 demandes de prolongation du délai.

En 2003, l'industrie du ciment fut la première branche, en Suisse, à avoir conclu avec la Confédération une convention d'objectifs. Les émissions de CO₂ devront atteindre une réduction en 2010 de 44.2% par rapport au niveau de 1990.

G.4 Comparaison internationale

Union européenne

La Commission européenne a ratifié le Protocole de Kyoto et son objectif de réduction des émissions est de -8% par rapport au niveau de 1990. La Commission européenne a établi une stratégie afin de respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Programme Européen pour le Changement Climatique (PECC), adopté en juin 2000, vise à encourager la mise en œuvre de mesures dans les domaines de la production d'énergie, de l'industrie, de la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, des déchets, des transports et de la recherche. Ce programme est décliné en plusieurs directives, dont les plus importantes sont: la directive mettant en place un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, la directive sur l'électricité qui fixe un objectif de 21% d'électricité produite de sources renouvelables d'ici 2010, la directive sur la mise en décharge dont l'objectif est de réduire les émissions de méthane, la directive qui fixe la part des carburants issus de la biomasse sur le marché national des carburants à 5,75% en 2010, ainsi que la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Sur la base de la directive concernant les échanges de quotas d'émission, la Commission européenne a créé, dès le 1er janvier 2005, le Système Européen des Quotas d'Emission Négociables. Ainsi, environ 11'400 sites, responsables de 45% des émissions de CO₂ (et de 30% des émissions de gaz à effet de serre) de l'Union Européenne, peuvent acquérir et vendre des quotas d'émission. Les entreprises de production d'électricité, les raffineries de pétrole, les producteurs de ciments, d'acier et de verre sont tenus de participer à ce système (les filiales d'entreprises suisses actives dans l'Union européenne sont bien sûr obligées de prendre part au processus).

Chaque pays a l'obligation de présenter un Plan National d'Allocation des Quotas, qui décrit comment le pays compte atteindre ses objectifs de réduction et comment les quotas sont répartis entre les différentes entreprises présentes sur son sol. Ces plans sont ensuite approuvés par la Commission européenne.

Si une entreprise parvient à émettre moins que son objectif de réduction, elle peut vendre les quotas d'émission dont elle n'a plus besoin sur le marché. Dans le cas où une entreprise n'arrive pas à atteindre son objectif de réduction, elle devra acquérir des quotas. Les entreprises qui peuvent réduire leurs émissions à moindre coût peuvent ainsi vendre leurs quotas d'émissions aux entreprises pour lesquelles le prix à payer pour réduire leurs propres émissions est plus élevé que le prix des quotas sur le marché.

Les entreprises qui n'atteignent pas leurs objectifs, c'est-à-dire qui émettent du CO₂ sans droit d'émission, doivent payer une amende de 40 euros par tonne de CO₂ produite en trop. Cette amende s'élèvera à 100 euros dès 2008.

Pour la première phase d'allocation, de 2005 à 2007, un volume total de 2'180 millions de tonnes de CO₂ de quotas d'émissions a été alloué pour l'ensemble des 25 Etats membres. Ce volume global est le résultat des Plans Nationaux d'Allocation de Quotas préparés par les Etats membres et approuvés par la Commission. Ils sont établis selon une méthode «bottom-up» qui se base sur les volumes historiques des émissions des entreprises et installations concernées. Au début de la période, le prix des quotas a atteint jusqu'à 30 euros la tonne de CO₂. Toutefois, lorsque les volumes d'émissions effectives pour 2005 ont été connus, il s'est avéré que le volume global effectif était inférieur d'environ 170 millions de tonnes au volume estimé. Fin avril 2006, le prix des quotas d'émissions s'est, en conséquence, effondré.

Le volume des échanges de quotas d'émissions a constamment augmenté sur la période 2005 – 2007; il était de moins de 10 millions de quotas en janvier 2005 et atteignait près de 140 millions en juin 2007.

Selon toute vraisemblance, cette erreur ou sur-allocation des quotas ne devrait pas se reproduire pour la deuxième phase d'allocation (2008 – 2012).

Pays industrialisés n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto

Les Etats-Unis et l'Australie sont les pays industrialisés qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto.

Les Etats-Unis ont fait valoir l'argument que faire appliquer les dispositions du Protocole de Kyoto aurait nui considérablement à son économie et que ce traité ne s'appliquait ni à la Chine ni à l'Inde, deux gros émetteurs de gaz à effet de serre. Mais, aux Etats-Unis mêmes, la situation est différente au niveau des Etats et des régions: plus de vingt-huit Etats ont ainsi développé des plans climat avec des objectifs de réduction de leurs émissions. Parmi les pionniers, la Californie et le Nouveau-Mexique se sont engagés à diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Les Etats du Nord-Est se sont fixés pour objectif de ramener leurs émissions en 2020 à 10% en dessous du niveau de 1990. Vingt-deux Etats ont mis en place des obligations pour les producteurs d'électricité de produire un certain pourcentage d'électricité à partir de sources renouvelables. En août 2006, l'Etat de Californie a voté une loi visant à se mettre en conformité avec le Protocole de Kyoto. Cette loi a pour objectif de ramener les émissions de la Californie en 2020 à leur niveau de 1990. Ce qui correspond à une diminution des rejets de 25%. La Californie créera un marché de permis d'émissions. Au niveau des villes, 720¹ maires représentant 76 millions d'Américains ont décidé de respecter les principes du Protocole de Kyoto en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre de 7% par rapport à 1990 d'ici à 2008-2012.

L'Australie n'a pas ratifié le Protocole de Kyoto. Le Premier Ministre a déclaré qu'adopter le Protocole risquait de coûter des places de travail. De plus, l'Australie considère que le Protocole n'est pas un cadre efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique car il n'inclut pas certains pays qui sont de gros émetteurs de gaz à effet de serre. Néanmoins, le Premier Ministre a annoncé en juin 2007 qu'il fixera une limite d'émission de gaz à effet de serre en 2008 et qu'un système de commerce de quotas sera mis en place avant 2012.

¹ Donnée au 14.10.07. Source: <http://www.ci.seattle.wa.us/mayor/climate/quotes.htm#mayors>

Pays en développement

Les pays en développement et les pays émergents sont pour la plupart également parties au Protocole de Kyoto, mais ne sont pas contraints par des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La majorité des pays en développement et des pays émergents comme la Chine ou l'Inde, ne considèrent pas les changements climatiques comme une priorité en comparaison des autres enjeux du développement. De plus, ils craignent que tout effort de lutte contre les gaz à effet de serre n'entrave leur croissance économique. Ces pays pensent que les pays développés doivent faire en premier des efforts de réduction car ceux-ci ont une responsabilité historique sur l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Comme le montre le tableau ci-dessous, ces pays en développement sont d'importants émetteurs de CO₂ en absolu, mais leurs émissions par habitant sont largement inférieures à celles des pays industrialisés. Cependant, du fait de leur forte croissance, les pays en développement connaissent également une forte augmentation de ces émissions.

Pays	1990			2003			Evolution 2003-1990
	Emissions de CO ₂ (millions de tonnes)	Emissions de CO ₂ (tonne par habitant)	Emissions de CO ₂ (tonne par millions de PIB)	Emissions de CO ₂ (millions de tonnes)	Emissions de CO ₂ (tonne par habitant)	Emissions de CO ₂ (tonne par millions de PIB)	
Chine	2'536.0	2.2	1'399.5	4'497.1	3.5	702.9	77%
Brésil	217.7	1.5	224.3	332.3	1.8	250.7	53%
Inde	648.7	0.8	448.9	1'148.3	1.1	395.0	77%
EU-15	3'952.6	9.0	482.3	4'003.2	8.8	369.1	1%
Suisse	45.4	6.8	221.5	44.4	6.0	202.0	-2%
Japon	1'117.1	9.0	383.5	1'258.2	9.9	375.4	13%
Nouvelle-Zélande	23.5	6.8	240.9	33.6	8.4	402.0	43%
Australie	264.6	15.5	757.5	341.4	17.2	629.9	29%
Etats-Unis	4'909.8	19.7	693.2	5'777.7	19.9	561.7	18%

Source: Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 4.0 (Washington, DC: World Resources Institute, 2007)

En février 2007, 50 entreprises suisses (indice SMI Expanded[®]) ont été contactées pour la réalisation du premier rapport CDP sur la Suisse. 11 sociétés avaient déjà été contactées par le passé pour le rapport global réalisé par le CDP.

H. Résultats de l'enquête CDP en Suisse

H.1 Introduction

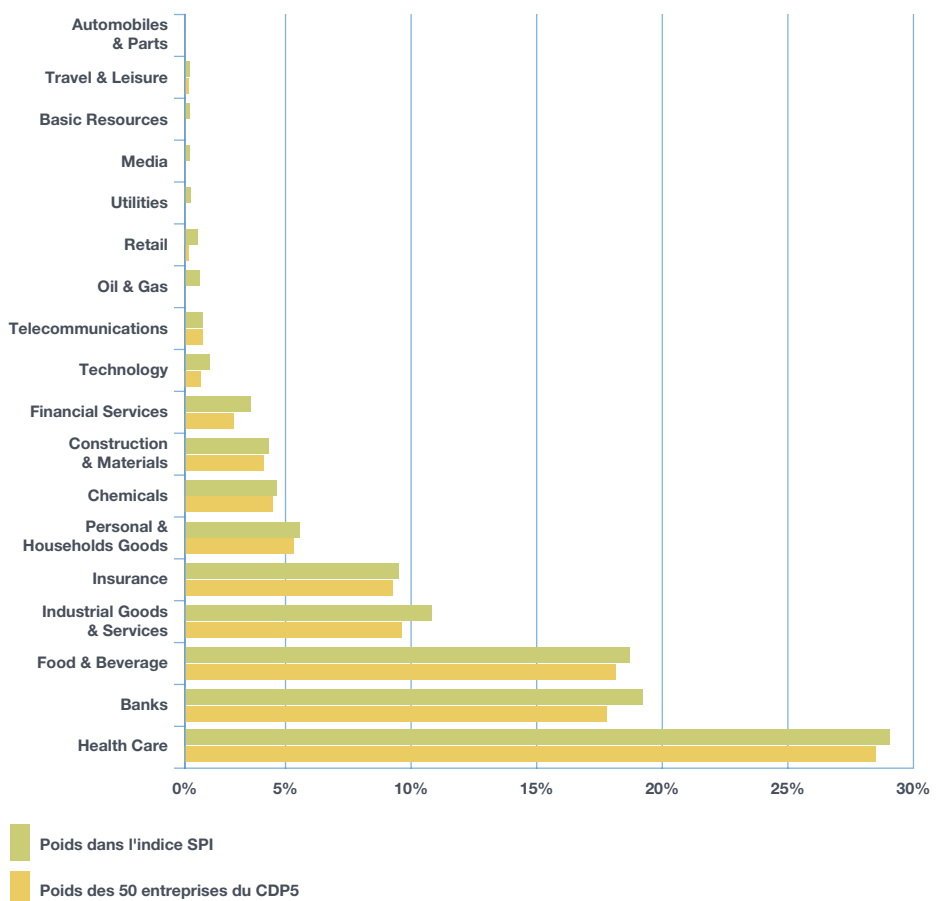
En guise de préambule, il convient de relever qu'en Suisse, il n'y a pas d'exigence légale pour le reporting environnemental des entreprises. Par ailleurs, la Directive de la bourse suisse¹ concernant les informations relatives à la Corporate Governance définit quelles informations doivent être publiées pour que les «investisseurs puissent apprécier les caractéristiques des valeurs mobilières et la qualité de l'émetteur» mais elle n'exige pas la publication d'informations environnementales et sociales. Les entreprises suisses qui publient ce type d'information le font donc sur une base volontaire.

Présentation des sociétés et du questionnaire CDP5

En février 2007, 50 entreprises suisses (indice SMI Expanded®) ont été contactées pour la réalisation du premier rapport CDP sur la Suisse. 11 sociétés avaient déjà été contactées par le passé pour le rapport global réalisé par le CDP.

Les principaux secteurs d'activité de la Suisse sont représentés, à savoir les secteurs de la finance, de la chimie, de la pharmacie et des matériaux de construction. Les sociétés sont de grandes ou de moyennes capitalisations. Au total, ces 50 entreprises représentent près de 93% de la capitalisation de l'indice du marché suisse des actions (indice SPI²).

Représentativité sectorielle des 50 entreprises par rapport à l'indice SPI (en capitalisation boursière)



¹ Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, (Directive Corporate Governance, DCG), SWX Swiss Exchange, 2002

² Le Swiss Performance Index regroupe les actions suisses cotées au marché primaire de la SWX Swiss Exchange

Questionnaire CDP5

Le questionnaire CDP5 est divisé en deux grandes parties (voir «Annexe 1»):

- La section A, destinée à toutes les entreprises, se divise elle-même en deux axes. Le premier s'intéresse à la perception qu'ont les entreprises des risques et des opportunités liés aux changements climatiques. Des informations sur leur stratégie et leurs objectifs pour gérer au mieux ces tendances leur sont également demandées. Le deuxième axe se concentre sur la mesure des émissions de CO₂ selon le Protocole GES (Gaz à Effet de Serre);
- La section B s'adresse aux entreprises appartenant à un secteur dont l'impact sur les changements climatiques est important (entreprises actives dans la chimie, la construction et les matériaux de construction, la production d'électricité, les transports, etc.). Le CDP laisse à chaque entreprise le soin de juger s'il lui est nécessaire de répondre à la partie B. Cette 2ème section demande des informations supplémentaires sur les émissions de gaz à effet de serre, sur les mesures prises pour gérer ces émissions et sur la répartition des responsabilités sur ce thème au sein de l'entreprise.

Participation des sociétés suisses

Pour une première participation au projet CDP, le taux de réponse des sociétés suisses est particulièrement élevé: en effet, 78% des entreprises contactées ont répondu au questionnaire.

Réponse au questionnaire	Nombre de sociétés	Pourcentage
A répondu	39	78%
A décliné	6	12%
Pas de réponse	5	10%

Dans le détail, les entreprises ont répondu comme suit:

Société	Inclus dans CDP4 Global	A répondu au CDP5	A répondu à la partie B (optionnel)
ABB	Oui	Oui	Non
Actelion Ltd	Non	Oui	Non
Adecco	Non	Oui	Non
Bâloise Holding	Non	Oui	Non
Ciba Spezialitätenchemie AG	Non	Oui	Oui
Clariant International Ltd	Non	Oui	Oui
Converium Holding Ltd ¹	Non	Oui	Non
Crédit Suisse	Oui	Oui	Non
Ems-Chemie Holding AG	Non	Non	Non
Geberit International AG	Non	Oui	Oui
Georg Fischer	Non	Oui	Oui
Givaudan SA	Non	Oui	Non
Holcim	Oui	Oui	Oui
Julius Baer Holding AG	Non	Oui	Non
Kaba Holding AG	Non	Non	Non
Kudelski SA	Non	Non	Non
Kuehne + Nagel International AG	Non	Non	Non
Kuoni Travel Holding Ltd	Non	Oui	Non
Lindt & Sprüngli AG	Non	Oui	Non
Logitech International SA	Non	Oui	Non
Lonza Group AG	Non	Oui	Oui
Micronas Semiconductor Holding AG	Non	Oui	Oui
Nestlé	Oui	Oui	Oui
Nobel Biocare Holding AG	Non	Oui	Non
Novartis	Oui	Oui	Oui
OC Oerlikon	Non	Non	Non
Panalpina	Non	Oui	Oui
Pargesa Holding SA	Non	Non	Non
Phonak Holding AG	Non	Oui	Non
PSP Swiss Property AG	Non	Non	Non
Richemont	Oui	Oui	Non
Rieter Holding AG	Non	Oui	Oui

¹ Au moment où Converium a été contacté, l'entreprise était en train de se faire racheter par SCOR. La transaction a été finalisée en août 2007.

Société	Inclus dans CDP4 Global	A répondu au CDP5	A répondu à la partie B (optionnel)
Roche	Oui	Oui	Non
Schindler Holding AG	Non	Oui	Non
SGS SA	Non	Oui	Non
SIG Holding AG ¹	Non	Non	Non
Sika AG	Non	Oui	Oui
Straumann Holding AG	Non	Oui	Non
Sulzer AG	Non	Oui	Oui
Swiss Life	Non	Oui	Non
Swiss Re	Oui	Oui	Oui
Swisscom	Oui	Oui	Non
Syngenta International AG	Non	Oui	Non
Synthes Inc.	Non	Non	Non
The Swatch Group AG	Non	Non	Non
UBS	Oui	Oui	Non
Valora Holding AG	Non	Oui	Non
Vögele Holding AG	Non	Non	Non
Vontobel Holding AG	Non	Oui	Non
ZFS	Oui	Oui	Non

Parmi ces sociétés suisses, toutes ont répondu plus ou moins en détail à la section A. La grande majorité des entreprises a fourni des informations sur la première partie de la section A, à savoir sur les risques, les opportunités et la stratégie. Les résultats sont moins positifs pour la deuxième partie de la section A. Comme on le verra plus loin, peu de sociétés sont capables de fournir l'ensemble des données concernant les émissions directes et celles indirectes provenant de l'utilisation d'électricité et de chauffage. Quant aux autres émissions indirectes le résultat est plus faible.

Ce constat montre que les sociétés suisses ont, pour la plupart, compris l'importance des enjeux posés par le réchauffement climatique, mais qu'elles peinent encore à mettre en place les outils qui leur permettront de mesurer et gérer leur véritable impact.

Quant à la partie B, 36% des sociétés ayant répondu au questionnaire ont fourni des réponses à cette section.

Seul 11 entreprises ont refusé de répondre ou n'ont pas donné suite à notre demande. Parmi celles-ci, six entreprises ont décliné l'invitation à participer à l'étude. Cinq d'entre elles ont justifié leur choix:

- Impossibilité de demander aux personnes en charge de ces questions de répondre à ce questionnaire sans surcharger leur emploi du temps.
- Manque d'outils en interne pour évaluer l'impact environnemental de la société.
- Pas de nécessité de répondre à un tel questionnaire suite à l'analyse de leur actionnariat et de ses besoins.
- Pas de risque immédiat pour leur société.

¹ Au moment où SIG a été contacté, l'entreprise était en train d'être rachetée par Rank Group. La transaction s'est conclue en mai 2007.

Participation internationale

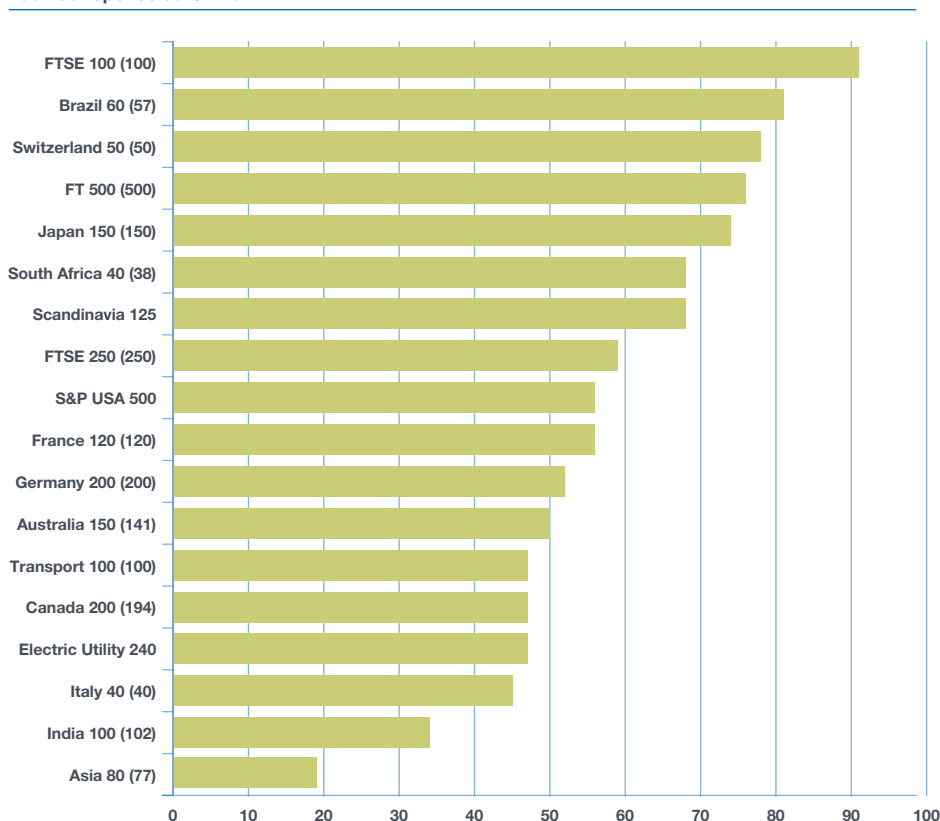
Les sociétés suisses ont donc fait preuve de transparence en comparaison de leurs pairs internationaux comme le montre le graphique comparatif ci-contre qui résume le taux de participation des différentes enquêtes CDP en 2007.

H.2 Analyse des résultats de la section A du questionnaire

Changement climatique: risques, opportunités et stratégie

Parmi les sociétés suisses de l'échantillon, on constate que 77% d'entre elles voient une forme de risques qu'ils soient réglementaires, physiques ou autres. Ce pourcentage montre une importante prise de conscience de la part des entreprises. Dans le détail, on remarque que les entreprises semblent avant tout sensibles aux risques liés à l'image et au possible changement de la demande dû aux nouvelles exigences des consommateurs.

Taux de réponse du CDP5



Risques

Communique sur les risques possibles (régulateurs, physiques ou autres)	Nombre de sociétés	%
Oui	30	77
Non	9	23

Voit un risque lié aux changements de réglementations	Nombre de sociétés	%
Oui	12	31
Non	23	59
Pas de réponse	4	10

RISQUES DE RÉGLEMENTATION

Pratiquement tous les professionnels de la finance s'accordent sur le fait que des politiques et des réglementations restrictives sur les émissions de gaz à effet de serre sont la première source de risque pour les entreprises, et en premier lieu pour des industries telles que l'industrie énergétique, pétrolière et des transports. Ce «risque de réglementation» est considéré comme une source potentielle de coûts dans la mesure où les restrictions sur les émissions qui en découlent ont pour effet d'internaliser des coûts jusque-là externalisés.

Seules 12 sociétés (31%) voient un risque possible lié aux réglementations existantes ou futures sur les changements climatiques. Ces sociétés se soucient des renforcements des réglementations qui sont susceptibles d'avoir un impact sur leur production, mais également des changements de législation susceptibles de modifier les exigences pour les produits. Ce sont notamment des entreprises actives dans des secteurs reconnus pour leurs émissions de CO₂. Kuoni, par exemple, mentionne le risque que le secteur de l'aviation soit inclus dans le Système Européen des Quotas d'Emissions Négociables (SEQUEN) dès 2011.

A l'inverse, 23 sociétés (59%) ne s'inquiètent pas ou peu des risques liés à un durcissement des réglementations ou à une introduction de nouvelles réglementations. La plupart estime être dans des activités pour lesquelles les émissions sont, par nature, faibles et, en conséquence, que leur exposition à un risque lié aux changements de réglementations est minime. En outre, plusieurs mentionnent également les nombreuses initiatives déjà prises pour réduire leurs émissions.

RISQUES PHYSIQUES

Les impacts des changements climatiques vont confronter de plus en plus les entreprises à des «risques physiques». Le quatrième rapport du GIEC présente très clairement les différentes conséquences physiques des changements climatiques, notamment: sécheresse, augmentation du niveau de la mer, fonte des glaciers et diminution de la couverture neigeuse, augmentation – en fréquence et gravité – d'évènements extrêmes (inondations, crues, ouragans). Ces effets rendent vulnérables des secteurs très dépendants de l'environnement naturel comme l'agriculture, le tourisme, l'assurance et l'immobilier. Mais ils peuvent également affecter les entreprises d'autres secteurs, en fonction notamment de la localisation de leurs opérations et de celle de leurs fournisseurs. L'exemple fourni par Jonathan Lash et Fred Wellington dans leur document «Competitive Advantage on A Warming Planet»¹ est emblématique: «Le risque physique peut affecter des secteurs comme celui du pétrole par le biais d'une augmentation des primes d'assurances liée à des actifs situés dans des zones vulnérables. Le réassureur Munich Re, par exemple, a augmenté de 400% ses primes pour assurer les plateformes pétrolières situées dans le golfe du Mexique suite à l'ouragan Katrina.»

Voit un risque physique	Nombre de sociétés	%
Oui	18	46
Non	11	28
Pas de réponse	10	26

46% des sociétés suisses estiment courir un risque physique lié au réchauffement climatique. Il s'agit avant tout de sociétés ayant des filiales dans des zones à risque (par exemple, des zones côtières susceptibles d'être inondées). Il est intéressant de constater que la plupart d'entre elles insistent sur le fait que des plans d'urgence ont été mis en place. On trouve également des entreprises qui ne risquent pas d'être directement touchées par ces phénomènes, mais qui sont conscientes que de tels risques physiques peuvent menacer leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait, en conséquence, menacer leurs activités. 28% des entreprises suisses estiment ne pas courir un risque physique. Pour certaines, il est clair que cette situation est susceptible de changer: ainsi, Novartis et Nobel Biocare estiment ne pas courir de tels risques dans un horizon de 10 à 15 ans.

AUTRES TYPES DE RISQUES

Il existe toute une série de risques climatiques pour lesquels les entreprises se positionnent de manière très différente. L'un d'entre eux est le «risque légal ou de poursuite». L'organisme britannique «Sustainability» dans son rapport «The changing landscape of liability»² affirme que «ce qui rend le changement climatique si important est le fait que si une responsabilité légale est établie, les coûts potentiels seraient énormes: les coûts des changements climatiques ont été estimés par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) autour des 300 milliards de dollars par année». De son côté, JP Morgan relativise ce risque en affirmant qu'aux Etats Unis «il sera très difficile d'amener des cas liés aux changements climatiques au tribunal»³, mais reconnaît que même si des poursuites n'ont presque aucune chance d'aboutir négativement pour les entreprises «on pense que ces litiges peuvent poser un risque de réputation significatif pour les parties défenderesses». Ce sont surtout les entreprises de consommation comme les transporteurs aériens ou les fabricants de produits de consommation qui peuvent subir des préjudices importants en termes d'image suite à des procès.

¹ Jonathan Lash et Fred Wellington, «Competitive Advantage on A Warming Planet», Harvard Business Review, mars 2007

² Geoff Lye et Francesca Müller, «The changing landscape of liability», Sustainability, 2004

³ Marc Levinson, «Liability from Climate Change», JP Morgan, 29 novembre 2006

Comme évoqué ci-dessus, les changements climatiques posent des défis certains aux entreprises en termes d'image et de réputation. Bien illustré dans le rapport de «Brand value at risk from climate change»¹, le «risque de réputation», lié à la vente et à l'utilisation de produits ou simplement à des pratiques fortement dommageables à l'environnement est un facteur qui peut entraîner une perte de confiance des consommateurs dans une marque et se traduire finalement par une baisse des ventes. On peut illustrer ce type de risque par un exemple du même rapport qui affirme que le secteur aérien aurait une très forte exposition en terme de réputation lié au climat pouvant aller jusqu'à 50% de la valeur de marché d'une entreprise.

Un des risques liés au changement climatique, qui reste encore trop peu mis en évidence dans la littérature financière mais qui peut avoir des conséquences importantes pour la profitabilité à long terme de l'entreprise, est le «risque lié à la chaîne de valeur». Ce risque nous renseigne sur la dépendance en carbone d'une entreprise liée à sa propre chaîne de valeur. En effet, comme expliqué dans un rapport de CERES², une entreprise qui n'est pas fortement exposée en termes d'émissions de CO₂ de par sa propre activité, peut être dépendante de matières premières ou de produits finaux fortement intenses en carbone. Ceci a des implications sur les coûts d'approvisionnement et sur les ventes potentielles de ses produits. L'exemple des constructeurs automobiles est emblématique. Comme le montre une étude récente menée par Centre Info³, si on considère l'exposition des constructeurs automobile sur toute leur chaîne de valeur, on constate des différences d'intensité carbone qui vont du simple au double lorsque que l'on mesure aussi les émissions CO₂ durant le cycle d'utilisation des véhicules.

Voit un risque	Nombre de sociétés	%
Oui	16	41
Non	15	38
Pas de réponse	8	21

41 % des sociétés estiment être menacées par un autre type de risque. Il est intéressant de constater que le risque de réputation et le risque lié aux changements des exigences des consommateurs, de plus en plus soucieux des questions environnementales, sont le plus souvent mentionnés. Quant aux 38% des sociétés ne mentionnant pas ce type de risques, la plupart offrent des produits et services avec un impact environnemental faible ou pour lequel les consommateurs risquent d'avoir peu d'exigences (c'est par exemple le cas des sociétés pharmaceutiques). On notera également que quelques sociétés commencent à parler ici plus d'opportunités de développement de nouvelles offres que de risques.

Opportunités

Si certains risques peuvent uniquement être minimisés (p.ex. les risques physiques), d'autres peuvent au contraire être transformés en des sources potentielles d'avantages compétitifs. On peut illustrer ces mécanismes par les exemples suivants:

- Des entreprises peuvent être positionnées (ou avoir la capacité de le faire) sur des produits ou technologies permettant de réduire les effets des changements climatiques (p.ex. produits augmentant l'efficacité énergétique ou réduisant les émissions de CO₂).
- L'utilisation de la part des entreprises des capacités d'innovation et de recherche et développement pour la mise sur le marché de produits répondant aux exigences les plus contraignantes en terme d'émissions de CO₂ (p.ex. voitures à faible émission de CO₂).
- Les entreprises peuvent bénéficier d'une image positive en termes de protection du climat à travers leurs produits ou services (p.ex. Toyota et sa technologie hybride)
- En adoptant une vision stratégique qui intègre les changements climatiques et en ayant les capacités managériales nécessaires, il est imaginable de réduire la dépendance en carbone de l'entreprise sur toute la chaîne de valeur (chaîne de fournisseurs, production, produits).

¹ Tom Delay, «Brand value at risk from climate change», Carbon Trust et Lippincott Mercer

² «Global Framework for Climate Risk Disclosure», CERES, octobre 2006

³ Stefano Gilardi et Yvan Maillard, «The Carbon Intensity of Car Manufacturers», Centre Info SA, mars 2007

Voit des opportunités commerciales	Nombre de sociétés	%
Oui	28	72
Non	7	18
Pas de réponse	14	36

Les entreprises de l'échantillon suisse voient dans leur majorité des opportunités commerciales certaines au changement climatique: en effet, 72% estiment pouvoir développer des produits et services liés aux nouveaux besoins et demandes créés par le changement climatique.

Parmi ces sociétés, 71% ont des projets précis en cours ou offrent déjà des produits et services nouveaux: l'état d'avancement dépend essentiellement du type d'activités des sociétés.

A des projets en cours? Présente des produits?	Nombre de sociétés	%
Oui	20	71
Non	8	29

Ainsi, toutes les sociétés financières ayant répondu à cette question estiment avoir de nouvelles opportunités commerciales liées au réchauffement du climat et offrent toutes des produits financiers basés sur ces thèmes. Du côté des entreprises industrielles, plusieurs exemples sont également fournis. Ciba a développé des produits qui assurent la stabilisation et facilitent ainsi le stockage des bio-fuels. GF Automotive, l'une des trois divisions de Georg Fischer, fournit pour l'industrie automobile des pièces dont elle cherche à réduire le poids pour améliorer l'efficacité énergétique du véhicule. Rieter, société active dans la production de machines pour l'industrie textile, estime que la phase la plus intensive en énergie de ses produits se situe lors de leur utilisation et travaille sur une réduction de leur consommation. Une majorité des sociétés suisses semblent donc avoir compris les avantages que pouvaient également leur procurer le changement climatique et ont intégré cette nouvelle contrainte dans le développement de produits et services.

A l'inverse, 18% des sociétés de l'échantillon ne voient, pour l'instant, pas d'opportunité commerciale liée au changement climatique. Cette réponse est également fortement corrélée à l'activité de l'entreprise: ainsi celles qui sont actives dans le domaine pharmaceutique ou alimentaire voient s'ouvrir moins de possibilités.

Stratégie

69% des entreprises contactées dans le cadre de cette recherche ont fourni des éléments de stratégie prenant en compte les risques et opportunités liés aux changements climatiques. Les réponses varient fortement d'une société à l'autre: dans certains cas, la stratégie est intégrée au niveau du groupe. On peut citer en exemple la stratégie de Roche (mise à disposition sur le site internet de l'entreprise) dans laquelle le groupe pharmaceutique reconnaît les effets des changements climatiques, mentionne les principales initiatives (tel le Protocole de Kyoto) pour les réduire et prend position sur ce thème en expliquant brièvement les principales mesures prises par l'entreprise.

A une stratégie?	Nombre de sociétés	%
Oui	27	69
Non	7	18
Pas de réponse	5	13

Parmi les réponses fournies par les sociétés suisses, on trouve également des informations moins stratégiques qui concernent avant tout la description d'initiatives prises et la fixation d'objectifs. Finalement, 18% des sociétés ont déclaré n'avoir pas de stratégie sur ces thèmes.

Objectifs de réduction

En matière d'objectifs, le taux de réponse des entreprises est nettement plus bas: en effet, 33% d'entre elles n'ont pas apporté de réponse à cette question. Parmi celles qui fixent des objectifs d'amélioration, les trois quarts ont établi des objectifs quantitatifs alors qu'un quart se contente d'objectifs d'amélioration qualitatifs.

A des objectifs ?	Nombre de sociétés	%
Oui	18	46
Non	8	21
Pas de réponse	13	33

A des objectifs quantitatifs ?	Nombre de sociétés	%
Oui	14	78
Non	4	22

On remarquera que la banque Crédit Suisse Group et la société de réassurance Swiss Re ont pour objectifs de devenir neutres en CO₂ d'ici à 2012. En 2006, la banque a franchi un pas important en parvenant à neutraliser ses émissions pour ses activités en Suisse et pour tous les voyages d'affaires de ses collaborateurs. Il faut toutefois remarquer que les entreprises actives dans la finance ont un impact plus important via leurs émissions indirectes que par leurs émissions directes. Du côté des entreprises industrielles, l'exemple de Ciba peut être cité: en effet, l'entreprise chimique a débuté en 2007 sa troisième série d'objectifs d'améliorations en matière d'environnement et de sécurité qui incluent des objectifs liés aux changements climatiques. Entre 2001 et 2003, la société a voulu diminuer de 10% (en terme absolu) sa consommation d'énergie, sans tenir compte des changements de production. Au final, la consommation d'énergie a diminué de 6.4%, l'augmentation de 13.3% de la production ayant rendu l'atteinte de cet objectif difficile. Toutefois, la quantité d'énergie requise par tonne de produit a diminué de 16.1% au cours de cette même période. Entre 2004 et 2006,

l'entreprise s'est fixé l'objectif de réduire de 10% les émissions de CO₂ par tonne de produit. La réduction a finalement atteint 27% alors que la production augmentait de 36%. Entre 2007 et 2010, Ciba a pour objectif d'augmenter de 10% son utilisation des énergies renouvelables.

Mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Méthodologie

Le Protocole GES¹ (Gaz à effet de serre) est un partenariat constitué d'entreprises, d'ONG et de gouvernements qui établit des bases pour systématiser la comptabilisation et la déclaration des GES. Selon le protocole, trois «champs d'application» ont été définis pour comptabiliser et présenter les gaz à effet de serre:

- Le champ d'application 1 concerne toutes les émissions directes de GES de l'entreprise.
- Le champ d'application 2 se focalise sur les émissions indirectes de GES provenant de l'importation ou de l'exportation d'électricité, de chauffage ou de vapeur par une entreprise.
- Le champ d'application 3 comprend toutes les autres émissions indirectes de GES d'une entreprise.

Le Protocole GES recommande aux entreprises de publier au minimum des données pour les champs d'application 1 et 2.

En ce qui concerne le champ d'application 3, le Protocole estime que ces données peuvent être particulièrement pertinentes, notamment lorsque les émissions liées au champ d'application 3:

- Sont relativement importantes comparées à celles des champs 1 et 2.
- Contribuent à l'exposition au risque carbone de l'entreprise.
- Sont considérées comme importantes par les parties prenantes (p.ex. clients, fournisseurs, investisseurs, société civile).

¹ The Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard, revised edition, World Resources Institute and World Business Council for Sustainable Development, March 2004

- Mettent en évidence des potentiels de réduction des émissions qui peuvent être entrepris ou influencés par l'entreprise.

Le Protocole reconnaît par ailleurs les difficultés pratiques qui se posent pour l'obtention de ce type de données et met davantage en avant le fait de pouvoir connaître l'ampleur relative de ces émissions que de disposer de données totalement fiables.

Il faut souligner ici que même en l'absence complète de données, il est possible aux entreprises – et aux investisseurs – d'estimer, à l'aide d'outils tels que les matrices entrée-sortie et les analyses de cycle de vie, l'importance des émissions du champ d'application 3 par rapport aux champs 1 et 2¹.

Le questionnaire du CDP demande aux entreprises de fournir les données sur leurs émissions de gaz à effet de serre selon les recommandations du Protocole GES.

Domaine 1 du Protocole GES

64% des sociétés de l'échantillon suisse publient des données sur les émissions de CO₂ pour les activités du domaine 1 (comprenant toutes les émissions de CO₂ directes de l'entreprise). Deux sociétés ont répondu ne pas disposer pour l'instant de ces données et le reste de l'échantillon (31%) n'a pas du tout répondu à cette question.

Rapporte sur les émissions des activités du domaine 1 / Global	Nombre de sociétés	%
Oui	25	64
Non	2	5
Pas de réponse	12	31

Quant aux émissions dans les pays figurant à l'annexe B du Protocole de Kyoto², 51% des sociétés communiquent ces informations. Les deux mêmes sociétés ont répondu ne pas avoir ces données, alors que le reste (44%) n'a pas donné de réponse.

Rapporte sur les émissions des activités du domaine 1 / Pays annexe B	Nombre de sociétés	%
Oui	20	51
Non	2	5
Pas de réponse	17	44

Domaine 2 du Protocole GES

Pour les émissions du champ d'application 2, le nombre d'entreprises publiant ces informations est sensiblement plus bas que pour le champ d'application 1. Ainsi, 46% des sociétés publient des données globales pour le champ d'application 2 et 44% pour les données concernant uniquement les pays de l'annexe B du Protocole de Kyoto. Cette différence provient sans doute de la difficulté des entreprises à évaluer leurs émissions indirectes.

Rapporte sur les émissions des activités du domaine 2 / Global	Nombre de sociétés	%
Oui	18	46
Non	4	10
Pas de réponse	17	44

Rapporte sur les émissions des activités du domaine 2 / Pays annexe B	Nombre de sociétés	%
Oui	17	44
Non	4	10
Pas de réponse	18	46

Outre les émissions de GES, le questionnaire du CDP interroge les entreprises sur leur consommation d'électricité. Si la majorité des sociétés (67%) fournit des informations sur l'électricité achetée au niveau global, seul 49% fournissent ces données pour les pays de l'annexe B. En ce qui concerne la part d'énergie renouvelable dans l'électricité achetée, 46% (38% pour les pays de l'annexe B) peuvent fournir cette donnée.

¹ EnVImpACT - Background, Approach, Methodology, Centre Info SA, 2007

² L'annexe B du Protocole de Kyoto comprend la liste des pays qui ont fixé des objectifs de réduction

Rapporte l'électricité achetée / Globale	Nombre de sociétés	%
Oui	26	67
Non	2	5
Pas de réponse	11	28

Rapporte l'électricité achetée / Pays annexe B	Nombre de sociétés	%
Oui	19	49
Non	2	5
Pas de réponse	18	46

Rapporte l'électricité renouvelable achetée / Global	Nombre de sociétés	%
Oui	18	46
Non	3	8
Pas de réponse	18	46

Rapporte l'électricité renouvelable achetée / Pays annexe B	Nombre de sociétés	%
Oui	15	38
Non	3	8
Pas de réponse	21	54

Domaine 3 du Protocole GES

Les émissions du champ d'application 3 regroupent toutes les émissions indirectes, autres que celles incluses dans le champ d'application 2. Le Protocole GES propose une liste non exhaustive des sources possibles de ce type d'émissions. Le questionnaire CDP en a retenu 4 sur lesquelles les entreprises sont priées de fournir des données:

- Utilisation et recyclage des produits et services.
- Emissions provenant des fournisseurs.
- Emissions provenant de la distribution externe des produits et services / logistique.
- Emissions relatives aux déplacements du personnel.

Utilisation et recyclage des produits et services

10% des entreprises de l'échantillon ont fourni les émissions indirectes de GES liées à leurs produits et services. 46% des sociétés n'ont pas répondu à la question et 44% ont expliqué ne pas être en mesure de publier ces données pour diverses raisons:

- Données peu pertinentes à suivre compte tenu du secteur d'activités de l'entreprise qui émet peu d'émissions indirectes de GES de ce type.
- Données difficiles à suivre compte tenu de la variété de produits offerts par la même entreprise.
- Processus de collecte de données en cours de développement.

Rapporte émissions produits	Nombre de sociétés	%
Oui	4	10
Non	17	44
Pas de réponse	18	46

Emissions provenant des fournisseurs

Le pourcentage des sociétés fournissant des informations sur cet indicateur est encore plus bas, s'élevant à 8%. 41% ont expliqué qu'elles ne suivaient pas cette donnée pour diverses raisons, notamment son manque de pertinence et le processus de collecte de données en cours de développement. La moitié des sociétés n'ont pas répondu à la demande.

Rapporte émissions fournisseurs	Nombre de sociétés	%
Oui	3	8
Non	16	41
Pas de réponse	20	51

Emissions provenant de la distribution externe des produits et services / logistique

A nouveau, 8% d'entreprises publient des informations sur cette donnée. Les raisons invoquées par les autres sont du même ordre que celles précédemment citées.

Rapporte émissions provenant de la distribution externe	Nombre de sociétés	%
Oui	3	8
Non	14	36
Pas de réponse	22	56

Selon des études publiées récemment¹, l'impact de cette étape est justement le plus important en matière d'émissions de CO₂. C'est notamment le cas des entreprises du secteur pharmaceutique. Compte tenu des résultats obtenus, il semble que peu d'entreprises prêtent attention aux émissions de ce type alors que leur véritable impact se situe là. Il paraît donc nécessaire que les sociétés fassent l'effort dans le futur de déterminer précisément où se situe leur part d'émissions la plus importante afin de pouvoir travailler à leur réduction.

Emissions relatives aux déplacements de personnel de l'entreprise

Le taux d'entreprises fournissant cette donnée sur ce type d'émissions indirectes est un peu plus élevé que ce qui a été vu précédemment et atteint 31%. Ceci montre clairement que les déplacements sont un des principaux impacts indirects auxquels les sociétés sont sensibilisées. Il faut toutefois relativiser ce constat compte tenu du nombre de sociétés affirmant ne pas suivre cette donnée (28%) et celles n'ayant donné aucune réponse (41%).

Rapporte émissions provenant déplacement	Nombre de sociétés	%
Oui	12	31
Non	11	28
Pas de réponse	16	41

H.3 Analyse des résultats de la Section B du questionnaire

Méthodologie

La section B s'adresse aux entreprises appartenant à un secteur dont l'impact sur les changements climatiques est important (entreprises actives dans la chimie, la construction et les matériaux de construction, la production d'électricité, les transports, etc.). Le CDP laisse à chaque entreprise le soin de juger s'il lui est nécessaire de répondre à la partie B. Dans le cas des entreprises suisses, 36% (soit 14 entreprises de l'échantillon) ont répondu à la partie B (voir tableau pages 47-48)

Emissions de GES: données complémentaires

Les 14 entreprises ayant répondu à la Section B ont pu fournir des données sur les émissions de GES par pays dans lesquels la société est active.

En ce qui concerne les unités de production concernées par le Système Européen des Quotas d'Emissions Négociables (SEQUEN, en anglais European Trading Scheme, ETS), cinq entreprises parmi les 14 ne sont pas concernées, car elles n'ont pas de site touché par la Directive. Parmi les 9 sociétés restantes, 5 ont fourni les données pour les sites inclus dans le système européen. Les autres n'ont pas fourni de données ou ont déclaré ne pas être en mesure de les publier pour l'instant. Seul 45% des sociétés ont pu fournir des données sur les volumes de quotas alloués dans le cadre du SEQUEN.

Données sur les pays couverts par la Directive Européenne	Nombre de sociétés	%
Oui	5	56
Non	1	11
Pas de réponse	3	33

Données sur le volume de quotas alloués	Nombre de sociétés	%
Oui	4	44
Non	0	0
Pas de réponse	5	56

Finalement, parmi les neuf sociétés concernées par le SEQUEN, 56% ont déclaré avoir constaté un impact plus ou moins important sur leurs résultats, que ce soit négatif ou positif. Trois de ces sociétés ont déclaré avoir pu revendre des quotas. Seule une société estime avoir subi des conséquences négatives suite à l'introduction du Système Européen en expliquant que les prix de l'électricité ont augmenté car certains fournisseurs ont répercuté le prix des quotas.

¹ Ecoinetsys, <http://www.ecoinetsys.ch/francais/products.html#green-e>, consulté le 14 août 2007.

Impact du SEQUEN sur les résultats	Nombre de sociétés	%
Oui	5	56
Non	2	22
Pas de réponse	2	22

Management des émissions de GES

Programmes de réduction

Toutes les entreprises communiquent sur leurs programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre; néanmoins, toutes ne fournissent pas le même niveau de détail sur les différents constituants de ces programmes demandés par le questionnaire CDP.

Planification des programmes

La majorité (71%) des sociétés a donné les informations sur leurs objectifs de réduction et l'année de référence. Deux sociétés n'ont pas pu fournir cette donnée en expliquant que leurs activités sont trop diversifiées pour avoir ce type de données au niveau du groupe.

Objectifs et planification	Nombre de sociétés	%
Oui	10	71
Non	2	14
Pas de réponse	2	14

Seules deux sociétés fournissent une année de référence pour l'atteinte de leurs objectifs de réduction d'émissions. Ciba poursuit actuellement son troisième programme de réduction couvrant les années 2007 -2010, les deux premiers ayant porté sur les périodes 2001 – 2003 et 2004 -2006. Finalement, les 10 autres sociétés affirment avoir fixé un délai (mais ne le communiquent pas) ou ne se sont pas exprimées sur la question.

Investissement

Quant aux investissements, 21% des sociétés ont pu citer un chiffre précis et 14% n'ont pu donner que des estimations. Les autres sociétés n'ont donné aucune information.

Investissements	Nombre de sociétés	%
Chiffres précis communiqués	3	21
Estimation communiquée	2	14
Pas de réponse	9	64

Volumes de réduction réalisés

14% des sociétés ont cité des résultats précis au niveau du groupe pour chiffrer les volumes de réduction d'émissions déjà obtenus. Aucune toutefois ne citait l'impact financier de ces réductions.

Les sociétés ne publiant pas cette information ou fournissant une information lacunaire (quelques exemples de programmes particuliers) invoquent deux raisons principales:

- Le programme vient de commencer et les résultats ne sont pas connus.
- Il n'y a pas de collecte de ce type de données au niveau du groupe. Dans ce cas de figure, la question se pose de savoir comment la société peut alors sérieusement gérer la question des changements climatiques et de ses émissions de CO₂ si une telle information n'est pas suivie au niveau du groupe.

Résultats	Nombre de sociétés	%
Résultats communiqués	2	14
Pas de réponse	12	86

Stratégie

La majorité des sociétés (57%) fournit des informations sur la stratégie et les programmes mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. Deux sociétés n'ont pas de programme spécifique sur ces thèmes, mais expliquent que ce type d'amélioration est pris en compte dans d'autres programmes.

Stratégie	Nombre de sociétés	%
Oui	8	57
Non	2	14
Pas de réponse	4	29

Au final, nous constatons à nouveau que les sociétés sont conscientes des enjeux et prennent de nombreuses initiatives. Toutefois, la plupart peinent encore à formaliser leur démarche: leurs difficultés à fournir des informations sur les délais, les investissements ou les volumes de réduction totaux témoignent de l'important potentiel d'amélioration de leurs systèmes de gestion.

Marché de quotas d'émissions

Quatre sociétés expliquent leurs stratégies dans la participation aux marchés des quotas d'émissions.

Deux sociétés font référence à leur participation à d'autres initiatives, mais ne fournissent pas de détails supplémentaires. Finalement, 8 entreprises n'ont pas de stratégie pour les marchés de quotas d'émission pour deux raisons principales:

- Aucun de leurs sites n'est situé dans un pays ayant mis en place un tel marché.
- Leurs émissions sont si faibles que, même si elles participent au marché, elles ne voient pas l'intérêt de mettre en place une stratégie sur ces questions.

Participation à des marchés	Nombre de sociétés	%
A développé une stratégie	4	29
Fait référence à sa participation, sans plus d'information	2	14
Ne participe pas à de tels marchés	8	57

Ratio d'intensité des émissions

64% des sociétés qui ont répondu à la partie B du questionnaire ont développé un ratio qui cherche à représenter leur performance en matière d'intensité d'émissions.

Les sociétés affirmant n'avoir pas développé ce type d'indicateurs ont invoqué principalement les raisons suivantes:

- Un tel indicateur au niveau du groupe n'est pas pertinent compte tenu de la diversité des activités.
- Un tel indicateur n'est pas pertinent compte tenu des activités du groupe.

A développé un ratio	Nombre de sociétés	%
Oui	9	64
Non	5	36

Finalement, parmi les sociétés qui ont développé et qui suivent un tel indicateur, seules 2 entreprises ont fixé un objectif quantitatif pour ce ratio.

A mis en place des objectifs par rapport à ce ratio	Nombre de sociétés	%
Oui	2	14
Non	7	50
N'a pas répondu	5	36

Coût de l'énergie

36% des sociétés ont pu donner les chiffres du coût total de leurs consommations d'énergie et le pourcentage que ce montant représentait par rapport aux coûts opérationnels. 14% des sociétés n'a pu fournir qu'une seule des deux données demandées.

A l'inverse, 50% des sociétés n'ont pas été en mesure de fournir ces chiffres. Sur la base des réponses des entreprises, il n'est pas possible de déterminer si la donnée existe en interne et la société préfère ne pas la publier ou, si la donnée n'est simplement pas suivie au niveau du groupe. Si la deuxième hypothèse devait se vérifier, la question du sérieux du suivi des questions énergétiques au sein de la majorité des entreprises suisses se poserait alors de manière cruciale.

Publie les coûts liés à l'énergie et le pourcentage par rapport aux coûts opérationnels	Nombre de sociétés	%
Publient les deux données	5	36
Publient une des deux données	2	14
Pas de réponse	7	50

Estimation des émissions futures

57% des sociétés ayant répondu à la section B du questionnaire n'ont pas répondu à cette question. 29% ont expliqué estimer leurs émissions futures alors que 14% ont dit ne pas le faire.

Parmi les sociétés ayant répondu à cette question, trois ont expliqué leur méthode pour estimer ces émissions futures, mais n'ont pas présenté de données, l'une d'entre elles expliquant agir ainsi pour des raisons de confidentialité. Deux prennent en considération ces estimations dans leurs prévisions futures, alors que la troisième estime que cela n'est pas nécessaire.

La quatrième société a donné uniquement ses estimations futures, sans autre explication additionnelle.

Prévisions sur les émissions futures	Nombre de sociétés	%
Oui	4	29
Non	2	14
N'a pas répondu	8	57

Gouvernance des changements climatiques

Responsabilité

Les 14 sociétés ont répondu aux deux questions sur la responsabilité en matière de changements climatiques au sein de l'entreprise. Pour toutes, la responsabilité ultime est attribuée à la direction.

Au sein de 9 sociétés, une personne a été clairement désignée pour ce rôle. Par contre, 5 entreprises se sont contentées de dire que le CEO ou la direction dans son ensemble était responsable de ce thème. Dans ce cas-là, on peut douter que la prise en charge et la responsabilité sur cet enjeu soient les mêmes que lorsqu'une personne a clairement été identifiée comme responsable.

Quant aux mécanismes d'information, seule une entreprise a expliqué ne pas avoir mis en place des processus permettant d'informer le conseil d'administration ou la direction de la situation sur les changements climatiques. Les autres fournissent des informations sur la manière dont l'information sur ce thème circule jusqu'au sommet de la hiérarchie.

Performance individuelle

64% des sociétés ont déclaré n'avoir aucun système permettant d'inclure dans la rémunération variable du personnel des objectifs liés au réchauffement climatique. Seules 3 sociétés appliquent, pour l'instant, ce système mais n'en donnent pas les détails.

Ainsi, les entreprises n'ont pas véritablement connaissance de leur degré d'exposition au carbone. Elles sont donc susceptibles d'engager des ressources substantielles débouchant sur des résultats mitigés du point de vue de la lutte contre les changements climatiques.

I. Observations sur les réponses des entreprises suisses au questionnaire CDP

I.1 Bon taux de réponse

Le taux de réponse au questionnaire CDP montre que les entreprises suisses se montrent sensibles et ouvertes au dialogue sur la problématique des changements climatiques et ont, en partie du moins, pris conscience du problème. Le contact avec les entreprises s'est bien déroulé et elles se sont généralement impliquées à un haut niveau hiérarchique, ce qui témoigne également de leur intérêt pour le sujet. Le fait est d'autant plus remarquable que la plupart des entreprises étaient sollicitées pour la première fois.

Cette constatation positive, et pour autant que les réponses fournies reflètent bien la situation réelle au sein des entreprises, doit être tempérée par les observations suivantes:

- a) Tant la communication des entreprises sur le réchauffement climatique que leur stratégie à ce sujet témoignent d'une réflexion inaboutie et les données fournies par les entreprises demeurent largement incomplètes,
- b) Les risques indirects liés aux changements climatiques semblent sous-estimés

I.2 Démarche en progression mais données incomplètes

La plupart des entreprises se contentent de relever et communiquer des informations à caractère général. Peu d'entreprises fournissent des informations détaillées et seulement sur certains aspects. Aucune entreprise ne peut se prévaloir d'un reporting exhaustif sur toutes les questions. Dans bien des cas, les sociétés ne semblent pas analyser systématiquement leurs sources d'émissions de gaz à effet de serre. Il en résulte que les données et informations fournies ne sont pas suffisantes pour permettre des comparaisons pertinentes entre elles.

Si les entreprises se montrent parfois ambitieuses dans leur objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, cette ambition se concentre généralement sur la réduction des émissions issues directement de leur production, et non sur la réduction globale des émissions sur toute leur chaîne de valeur, ainsi que sur la durée de vie de leurs produits.

Ainsi, les entreprises n'ont pas véritablement connaissance de leur degré d'exposition au carbone. Elles sont donc susceptibles d'engager des ressources substantielles débouchant sur des résultats mitigés du point de vue de la lutte contre les changements climatiques.

I.3 Risques indirects sous-estimés

Cette absence de réflexion approfondie se retrouve dans l'appréciation des risques que font les entreprises au sujet du réchauffement climatique.

Il est par exemple symptomatique que seules quelques entreprises établissent un lien entre les risques physiques et les risques réglementaires. Le risque réglementaire ne se limite pas aux décisions visant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais s'étend à un possible renforcement des normes et de la législation mise en place pour faire face aux effets physiques du réchauffement climatique. Les scientifiques relèvent par exemple qu'une hausse des températures aurait inévitablement des conséquences sanitaires, et que «les exigences posées à l'industrie alimentaire au sujet du respect des prescriptions d'hygiène et l'effort à consentir à cet effet augmenteront»¹.

La plupart des entreprises n'entrevoient que les risques directs, réglementaires ou physiques, auxquels elles s'estiment, souvent à juste titre d'ailleurs, peu exposées.

Seules 11 entreprises, soit moins du tiers de celles qui ont répondu au questionnaire, mentionnent un risque physique indirect lié à la chaîne d'approvisionnement. De plus, parmi ces 11 entreprises, 3 ne font mention que du risque lié à l'approvisionnement en énergie (interruption ponctuelle et hausse des coûts). Parmi les 8 entreprises qui ont une vision plus globale de la chaîne des fournisseurs, seules 2 font explicitement une différence entre une possible rupture de la chaîne d'approvisionnement due à une catastrophe naturelle (donc un événement ponctuel) et une modification significative des conditions d'approvisionnement (par exemple variabilité ou hausse des coûts des intrants).

Le risque réglementaire est bien perçu sur les émissions directes, mais l'effet de la réglementation sur la chaîne d'approvisionnement et sur les produits n'est relevé que par quelques entreprises. En effet, seules 4 entreprises font explicitement mention d'un risque réglementaire pouvant avoir un effet coût sur la chaîne d'approvisionnement (hausse du prix de l'énergie, de certaines matières premières et des transports).

Il faut tout de même souligner que ces constats statistiques cachent une grande variété entre les entreprises dans l'identification des risques. Ainsi, alors que certaines se bornent à affirmer qu'elles sont bel et bien confrontées à un risque réglementaire et à un risque physique, d'autres procèdent à une analyse poussée de la nature exacte de ces risques et de la manière dont ils peuvent concrètement affecter leurs activités. Mais cela reste l'exception.

¹ «Les changements climatiques et la Suisse en 2050», OcCC/ProClim, juin 2007.

«Le changement climatique est avant tout un problème d'ordre moral, puisque ce sont les personnes les plus vulnérables qui en pâtissent en premier lieu. Mais ce phénomène entraîne également de graves conséquences économiques: il menace en effet les fondements mêmes sur lesquels reposent nos richesses. Aucun homme d'affaires et investisseur qui se respecte ne peut donc ignorer ce problème majeur».

Ivan Pictet

Associé Senior, Pictet & Cie

J. Perspectives pour les investisseurs

Pour les entreprises, les changements climatiques sont un fait. Que de tels changements soient dus à l'activité humaine est suffisamment probant (le dernier rapport du GIEC donne une probabilité de plus de 90%) pour que des réglementations diverses aient été mises en place par les gouvernements (voir première partie).

Les stratégies possibles par rapport aux changements climatiques, d'un point de vue global, sont de deux ordres:

- Transformation vers une économie «low carbon».
- Une adaptation aux effets physiques.

Cela signifie qu'au cours des décennies à venir, des changements profonds et durables vont se produire. Et ces changements vont avoir des conséquences sociales et économiques importantes. En ce qui concerne les effets physiques, il est important de relever ici que «le réchauffement climatique attendu jusqu'en 2050 aura lieu en majeure partie encore indépendamment des mesures prises dans le monde pour réduire les émissions»¹. Au-delà de 2050, les effets vont plus largement dépendre des actions qui sont entreprises dès maintenant.

J.1 Responsabilité de l'investisseur

L'investisseur est plus qu'un rouage dans l'économie. Il a bien sûr un intérêt matériel direct à intégrer les risques et opportunités liés aux changements climatiques dans sa stratégie d'investissement. De plus, il a un intérêt indirect à ce que le réchauffement climatique et les transformations qui l'accompagnent ne menacent pas la prospérité économique. Enfin, en tant qu'acteur central du marché, l'investisseur porte aussi une responsabilité morale dans la lutte contre les changements climatiques dont les conséquences risquent de surtout affecter les populations les plus démunies.

¹ «Les changements climatiques et la Suisse en 2050», OcCC/ProClim, juin 2007.

Démarche active

Bien que de manière générale les entreprises sous-estiment leur exposition aux risques climatiques et leur dépendance au carbone, et partant, ne sont pas toujours à même de fournir une information adéquate à ce sujet, il n'est pas inutile que l'investisseur entreprenne une démarche active. En questionnant directement les entreprises, il stimule leur prise de conscience et les incite à conduire une réflexion globale et approfondie, susceptible de déboucher sur des mesures concrètes. C'est précisément dans cette optique que s'inscrit une démarche telle que le CDP.

Cette démarche n'est toutefois pas sans soulever des questions. Les informations que les entreprises peuvent fournir à l'investisseur recèlent une part plus ou moins importante de matérialité (c'est-à-dire qu'elles portent sur des paramètres qui influent sur les résultats futurs de l'entreprise). Elles sont donc susceptibles d'avoir un impact sur les cours de la bourse. La réglementation des marchés boursiers voudrait donc que ces informations soient mises simultanément à disposition de tous les investisseurs potentiels dans le monde. L'endroit approprié pour la publication de telles informations est donc le rapport annuel.

Intensification du travail d'analyse

En l'état, le questionnement des entreprises est insuffisant pour renseigner l'investisseur sur la dépendance au carbone de ces entreprises. L'investisseur a pourtant un double intérêt à aller au bout de sa démarche :

- D'une part, il peut optimiser sa stratégie d'investissement en y intégrant des éléments matériels.
- D'autre part, il exerce sa responsabilité sociale et économique en visant à une allocation efficiente du capital.

Pour connaître la dépendance au carbone des entreprises, l'investisseur peut conduire une approche sectorielle simple, en identifiant les secteurs les plus exposés à cette problématique. Mais une telle approche est nécessairement limitée :

- Cette approche ne va permettre d'identifier que les secteurs les plus exposés de manière directe, c'est-à-dire les activités qui conduisent à d'importantes émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) durant le processus de production (producteurs d'électricité, ciment, transports, etc.).
- La classification sectorielle ne rend qu'imparfaitement compte de l'exposition réelle de l'entreprise. En effet, les classifications sectorielles des indices financiers ne sont pas conçues pour refléter les activités physiques des entreprises (et encore moins leurs émissions de GES) mais sont basées sur des paramètres économiques et financiers.

C'est pour surmonter ces différentes limites qu'une approche basée sur l'éventail des activités des entreprises, les matrices d'input/output de ces activités et l'analyse de cycle de vie des produits (LCA) s'avère pertinente.

Le développement et le perfectionnement d'outils d'analyse de l'intensité carbone des entreprises constituent sans doute un passage obligé pour l'optimisation des mesures favorisant la transition vers une économie «low-carbon».

J.2 Intégration de l'intensité carbone des entreprises

Si les entreprises sous-estiment les risques et opportunités résultant du réchauffement climatique, ce n'est pas seulement parce que leur réflexion sur le sujet n'est que partielle, mais c'est aussi parce qu'elles sous-estiment le rôle du carbone dans leurs propres activités. Ces deux raisons étant évidemment interdépendantes.

En effet, l'activité d'une entreprise s'inscrit dans une chaîne comprenant l'intégralité des étapes de production ainsi que toute la durée de vie du produit ou service. La dépendance au carbone de l'entreprise ne s'arrête donc pas à sa seule activité mais s'étend à la dépendance au carbone de ses fournisseurs et sous-traitants, à l'intensité carbone des matières premières utilisées, ainsi que, élément déterminant, aux caractéristiques énergétiques du produit ou service.

Le constructeur d'avion, le producteur de fuel, la compagnie aérienne, l'exploitant de l'aéroport ou le tour-operator exercent des activités très différentes. Ils sont toutefois tous concernés de la même façon par la problématique des émissions de CO₂ du trafic aérien, car ils sont, en définitive, tous fournisseurs d'un service, le voyage en avion, dont les émissions de carbone sont importantes.

On le voit dans l'exemple ci-dessus, le concept d'intensité carbone ne s'applique pas qu'aux produits, mais également aux services. Si la relation est évidente dans le cas de services qui débouchent sur une prestation physique, elle peut être cachée dans le cas de services immatériels. C'est typiquement le cas des services financiers, dont la dépendance au carbone reflète la dépendance des activités que ces services financent ou assurent.

L'application de ce concept d'intensité carbone à un large univers d'entreprises¹ montre que pour 89% d'entre elles, la part des émissions directes n'est jamais supérieure à 50% des émissions sur toute la chaîne de valeur et la durée de vie du produit. Dans le cas où ces entreprises se concentrent sur leurs émissions directes uniquement, elles sous-estiment donc systématiquement leur intensité carbone d'un facteur 2 au minimum.

¹ Résultats obtenus avec envIMPACT, un outil développé par Centre Info pour appliquer le concept d'intensité carbone à son univers global de recherche environnementale et sociale, soit quelque 1800 entreprises. Cette méthode innovante d'analyse a été suggérée initialement par Pictet Asset Management (PAM) pour compléter la recherche ISR classique. PAM et Ethos utilisent la méthode envIMPACT aussi de manière systématique dans le cadre de leur gestion ISR commune.

K. Annexe 1: Questionnaire du CDP5

Carbon Disclosure Project (CDP5)

Questionnaire sur les émissions de gaz à effet de serre

1er février 2007

Nous vous demandons de répondre avec la plus grande précision possible aux questions suivantes d'ici le 31 mai 2007. Si, dans l'état actuel de vos connaissances, il ne vous est possible de nous fournir que des réponses partielles ou indicatives, nous serons heureux de les prendre en considération, une «bonne évaluation de réponse» nous étant plus utile que l'absence de réponse. Dans le cas où il vous serait impossible de répondre à ces questions, merci de nous en indiquer la (les) raison(s).

Un des principaux objectifs du CDP cette année est d'améliorer la qualité des réponses et de standardiser le format des réponses afin de faciliter la comparabilité des informations au sein d'un même secteur et entre les secteurs. Nous vous serions donc reconnaissants de nous fournir des réponses correspondant au périmètre de votre entreprise tel que défini dans vos données financières consolidées. S'il vous est impossible de nous fournir ces données, merci de nous expliquer les raisons de cette impossibilité et de nous préciser le périmètre sur lequel portent vos réponses.

Nous sommes conscients du fait que les impacts du changement climatique et des émissions de GES diffèrent selon les secteurs industriels et selon le profil des entreprises au sein d'un même secteur. Nous avons donc divisé le questionnaire en deux sections afin de refléter ces différences. Les entreprises sont

encouragées à répondre aux deux parties du questionnaire lorsque cela semble approprié.

Section A: à compléter par toutes les entreprises

Section B: à compléter par les entreprises suivantes:

1. Entreprises disposant d'installations de combustion d'une puissance thermique nominale supérieure à 20 MW
2. Entreprises appartenant aux secteurs suivants:
 - a. Automobiles et équipementiers
 - b. Aérospatial et défense
 - c. Chimie
 - d. Construction et matériaux de construction
 - e. Production d'électricité
 - f. Services collectifs et énergie
 - g. Pétrole et gaz
 - h. Métallurgie
 - i. Papier et produits forestiers
 - j. Transports
3. Entreprises appartenant à tout secteur et pour lesquelles l'impact du changement climatique et des émissions de GES est important.

¹ Les six principaux gaz à effet de serre: Gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), et hexafluorures de soufre (SF₆).

² Si vous répondez au questionnaire du CDP pour la première fois cette année, merci de nous transmettre également si possible les données concernant vos émissions pour les trois années précédentes.

³ Pour des explications complémentaires sur cette section, consultez le site du WRI (World Resources Institute) et le site du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

Section A: à compléter par toutes les entreprises

1 Changement climatique: risques, opportunités et stratégie

Pour chaque question, merci de préciser dans votre réponse la période concernée et si possible les implications financières associées.

- a. Risques: Quels sont les risques commerciaux présentés par le changement climatique pour votre entreprise et liés (mais non limités) aux problématiques suivantes?
- Risques liés aux réglementations existantes ou futures sur le changement climatique (par exemple, réglementations sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur les standards d'efficacité énergétique)
 - Risques physiques pesant sur les activités de votre entreprise liés au changement climatique envisagés par le GIEC, tels que l'élévation du niveau des océans, les événements climatiques extrêmes, et les réductions de ressources.
 - Autres risques dont ceux liés à l'évolution de l'attitude des consommateurs et de la demande
- b. Opportunités: Quelles sont pour votre entreprise les opportunités commerciales liées à l'évolution du climat? Quelles en sont les implications pour vos produits et services actuels et futurs?
- c. Stratégie: Quelles sont les stratégies définies et/ou mises en oeuvre par votre entreprise afin de prendre en compte ces risques et opportunités? Merci d'inclure dans votre réponse les stratégies d'adaptation aux risques physiques.
- d. Objectifs de réduction: Quels sont vos objectifs et calendriers de réduction d'émissions? Quels sont vos choix en matière d'énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétique?

(Réponse non requise si vous répondez à la section B)

2 Mesure des émissions de gaz à effet de serre¹

- a. Méthodologie: Merci de fournir les informations suivantes sur les systèmes de mesures d'émissions de votre entreprise
- L'année de référence utilisée pour la mesure de vos émissions de GES².
 - La méthodologie utilisée pour calculer vos émissions
 - Les informations fournies ont-elles fait l'objet d'un audit ou d'une vérification externe?
 - Merci de nous fournir des explications sur les variations éventuelles importantes de volumes d'émissions d'une année à l'autre, dues par exemple à des acquisitions d'installations, des investissements ou désinvestissements, ou à l'introduction de nouvelles technologies, etc.
- b. Domaine 1 et 2 du GES Protocole: émissions directes et indirectes de GES et consommation d'électricité³.

Merci de compléter le tableau ci-dessous relatif à vos émissions de CO₂ et votre consommation d'électricité:

- c. Domaine 3 du GES Protocole sur les GES: Autres émissions indirectes de GES. Quelles sont vos estimations pour les catégories d'émissions suivantes:
- utilisation et recyclage de vos produits et services
 - émissions provenant de vos fournisseurs
 - émissions provenant de la distribution externe de vos produits et services / logistique
 - émissions relatives aux déplacements de personnel de votre entreprise.

	Global	Pays de l'annexe B
Activités du Domaine 1, tonnes de CO ₂ émises		
Activités du Domaine 2, tonnes de CO ₂ émises		
Consommation de MWh		
Pourcentage de MWh provenant d'énergie renouvelable		

Section B: à compléter par les entreprises définies dans l'introduction de ce questionnaire

3 Emissions de GES: données complémentaires

Préciser les émissions de votre entreprise pour les domaines 1 et 2, en utilisant la méthodologie décrite en 2 a):

- a. Pays: Pour chacun des pays dans lesquels votre entreprise développe des activités – si informations disponibles
- b. Unités de production: Pour les sites concernés par la Directive Européenne.

Merci de préciser également les volumes de quotas qui vous ont été alloués par les PNAQ en vigueur dans les pays concernés.

- c. Impact du Système Européen des Quotas d'Emissions Négociables (SEQEN): Quel a été l'impact du SEQEN sur les résultats de votre entreprise ?

4 Management des émissions de GES

- a. Programmes de réduction: quels sont les programmes de réduction d'émissions de votre entreprise ? Merci de préciser dans votre réponse les programmes de réduction d'émissions liés à vos activités, consommation énergétique, fournisseurs, et utilisation et recyclage de vos produits et services.
 - Quelle est l'année de référence utilisée pour vos programmes de réduction d'émissions ?
 - Quelles sont vos objectifs et calendriers de réduction d'émissions ?
 - Quels sont les investissements requis pour atteindre ces objectifs ?
 - Quels sont les volumes de réduction d'émissions déjà enregistrés et quels sont les coûts et/ou économies lié(e)s à ces réductions ?
 - Quelles stratégies avez-vous établies en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable ?
- b. Marché de quotas d'émissions: Quelle est la stratégie de votre entreprise en matière de marchés de quotas d'émissions ? Quels sont les coûts/ bénéfices attendus de la participation de votre entreprise au Système Européen des Quotas d'Emissions Négociables (SEQEN), à d'autres systèmes d'échanges de quotas d'émissions (CCX, RGGI, etc), aux

mécanismes de développement propre (MDP) et mises en oeuvre conjointe (MOC) ?

- c. Intensité des émissions: Merci de nous fournir le ratio qui représente le mieux selon vous la performance de votre entreprise en matière d'intensité d'émissions ? Quel est l'historique de ce ratio ? Quels sont vos objectifs ?
- d. Coûts de l'énergie: Quel est le coût total de votre consommation énergétique, en particulier de votre consommation d'énergie d'origine électrique et fossile ? Qu'est-ce que cela représente en pourcentage de vos coûts opérationnels ?
- e. Planning: Avez-vous réalisé des estimations des émissions futures de votre entreprise ? Si oui, merci de fournir les détails de ces estimations et de résumer la méthodologie utilisée. Comment prenez-vous en compte le coût de vos futures émissions dans vos prévisions d'investissements ? Ces considérations ont-elles un impact sur vos décisions d'investissements ?

5 Gouvernance du changement climatique

- a. Responsabilité:
 - Quel comité au sein du conseil d'administration ou quel groupe de travail est en charge de la stratégie de votre entreprise en matière de changement climatique ?
 - Quel est le mécanisme par lequel le conseil d'administration de votre entreprise ou le comité spécialisé mesure la situation et les progrès de l'entreprise en matière de changement climatique ?
- b. Performance individuelle: Votre entreprise a-t-elle mis en oeuvre des mécanismes d'incitations/ de rétribution du personnel liés à la stratégie en matière de changement climatique, et en particulier à l'atteinte d'objectifs de réduction d'émissions de GES ? Si oui, merci de fournir le détail de ces mesures.

Pictet Asset Management et la Fondation Ethos remercient les personnes suivantes pour leur contribution à la réalisation et au lancement de ce rapport:

Centre Info SA

Vanessa Ardeni
Stéphane Genilloud
Stefano Gilardi
Yvan Maillard
Philippe Spicher

Fondation Ethos

Jean Laville
Vinzenc Mathys
Daniel von Moltke

Pictet Asset Management

Holger Albrecht
Derick Bader
Christoph Butz
Brigitte Croci
Monika Dejeu
Isabelle Goudal
Christine Kloeffel

CDP

Paul Dickinson
Sylvie Giscaro
Paul Simpson
Daniel Turner

Lunic SA

Géraldine Moynat
Lorène Pelfini
Kristina Rae

S'ajoutant au support des signataires, la générosité des donateurs suivants a permis cette cinquième édition du CDP:



Nous remercions les Caisses de Pension suisses suivantes, membres de l'Ethos Engagement Pool, qui ont soutenu cette initiative.

- CEH - Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève
- CIA - Caisse de Prévoyance du Personnel Enseignant de l'Instruction Publique et des Fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève
- Pensionskasse Basel-Stadt
- Pensionskasse Caritas, Luzern
- Pensionskasse der Evangelisch-reformierten Gesamtkirchgemeinde Bern
- Pensionskasse Stadt Zürich
- Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge, Basel
- SPIDA Personalvorsorgestiftung 2. Säule, Zürich

Conception graphique: Lunic SA

Pour cette brochure, nous avons utilisé un papier FSC (BVS-plus 300 g/m² pour la couverture et BVS-plus 100 g/m² pour l'intérieur) qui encourage l'utilisation écologique saine et responsable des forêts. Soucieuse de l'environnement, l'imprimerie COURVOISIER-ATTINGER est certifiée ISO 14001 et FSC afin de garantir une production respectueuse des normes environnementales en vigueur.



Contacts du Carbon Disclosure Project

James Cameron
Chairman

Paul Dickinson
Chief Executive Officer
paul.dickinson@cdproject.net

Paul Simpson
Chief Operating Officer
paul.simpson@cdproject.net

Sylvie Giscaro
Director Europe
sylvie.giscaro@cdproject.net

Daniel Turner
Project Manager
daniel.turner@cdproject.net

Lois Guthrie
Technical Director
lois.guthrie@cdproject.net

Carbon Disclosure Project
40 Bowling Green Lane
London, EC1R 0NE (Royaume-Uni)
info@cdproject.net / www.cdproject.net
Tel: + 44 (0) 207 970 5667
Fax: + 44 (0) 207 691 7316

CDP Advisory Board

Andrew Dlugolecki
Andlug Consulting

Alan Brown
Carbon Disclosure Project

Bob Monks
Lens

Caroline Williams
Nathan Cummings Foundation

Colin Maltby
Carbon Disclosure Project

Doug Bauer
Rockefeller Philanthropy Advisors

Eckart Wintzen
Ex'tent

Martin Whittaker
Mission Point Capital Partners

Robert Napier
Carbon Disclosure Project

Jane Ambachtsheer
Mercer

Chris Schroder
Carbon Disclosure Project

Agent fiscal et relations sponsors
Rockefeller Philanthropy Advisors
437 Madison Avenue
New York 10022 (Etats-Unis)

Le rapport CDP Suisse 2007 a été rédigé par Centre Info SA, la Fondation Ethos et Pictet Asset Management, en collaboration avec le Carbon Disclosure Project.

Centre Info SA
Rue de Romont 2
CH – 1700 Fribourg (Suisse)
Tel +41 26 322 06 14
www.centreinfo.ch

Contact :
Philippe Spicher
Directeur
centreinfo@centreinfo.ch

Pictet Asset Management
Route des Acacias 60
1211 Genève 73
Tél. +41 58 323 1853
www.pictet.com

Contact :
Christoph Butz
Expert en durabilité
cbutz@pictet.com

Fondation Ethos
Place Cornavin 2
CP 1480
1211 Genève 1
www.ethosfund.ch

Contact :
Jean Laville
Directeur Ajoint
info@ethosfund.ch

Le contenu de ce rapport peut être utilisé par tous sous réserve d'approbation par le CDP. Ce rapport a été mandaté par le Carbon Disclosure Project et réalisé par Centre Info SA, la Fondation Ethos et Pictet Asset Management. Les données et informations exploitées proviennent des réponses des sociétés ayant participé au questionnaire du CDP. Aucune garantie ou déclaration, explicite ou implicite, ne peut donc être donnée ou faite concernant l'exactitude, l'objectivité ou l'authenticité de telles informations.